



Conseil économique et social

Distr. générale
29 mars 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2001

(22-24 et 26 janvier 2001)*

* Le présent document est une première version du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire (22-24 et 26 janvier 2001). Le rapport sur les travaux de la session annuelle (4-8 juin 2001) sera publié dans la deuxième partie. Ces rapports seront publiés sous leur forme définitive en même temps que le rapport de la deuxième session ordinaire (4-7 septembre 2001) dans les *Documents officiels du Conseil économique et social, Supplément No 14, 2001* (E/2001/34/Rev.1-E/ICEF/2001/6/Rev.1).

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Organisation de la session.	1–7	3
A. Ouverture de la session.	1–5	3
B. Adoption de l'ordre du jour	6–7	4
II. Travaux du Conseil d'administration.	8–149	6
A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social.	8–23	6
B. Notes de pays	24–115	9
C. Prix Maurice Pate de l'UNICEF	116–117	29
D. Rapport oral sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001 consacrée aux enfants	118–121	30
E. Création d'une réserve opérationnelle.	122–125	30
F. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé.	126–130	31
G. Questions financières	131–136	32
H. Réunion d'annonce de contributions	137–141	34
I. Questions diverses	142–145	35
J. Clôture de la session.	146–149	35
III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM	150–197	37
Annexes		
I. Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 1999 à 2001 et montants indicatifs des contributions pour 2002 et 2003.		49
II. Décisions adoptées par le Conseil d'administration.		56

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

1. Avant l'élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001, le président sortant (Bangladesh) a pris la parole. Il a évoqué le rôle joué et le travail accompli par le Conseil au cours de l'année écoulée, en soulignant à quel point il était important de garantir la participation pleine et entière de tous les membres du Conseil pour qu'ils prennent leurs décisions en connaissance de cause. Reconnaisant le soutien apporté par la Directrice générale et par le Secrétaire du Conseil ainsi que par leurs équipes respectives, il a remercié les membres du Bureau de leur contribution cohérente et exemplaire aux travaux du Conseil. Il a souligné l'importance de l'exécution des programmes et a rendu hommage aux fonctionnaires de l'UNICEF pour leur courage, leur compassion, leur dévouement et leur détermination. À cet égard, il a demandé instamment que tout soit mis en oeuvre pour apaiser leurs préoccupations, pour exploiter pleinement leurs talents et pour soutenir leur moral.

Élection du Bureau pour 2001

2. Après son élection, le nouveau Président (Arménie) a procédé au vote pour l'élection des autres membres du Bureau (voir l'annexe II, décision 2001/1 pour la composition du Bureau).

Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président a demandé aux délégations de ne pas perdre de vue, lors des débats, les importants liens thématiques existant entre de nombreuses manifestations à venir et, en particulier, entre la réunion du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui devrait se tenir dans la semaine du 29 janvier, la session extraordinaire proprement dite, la conférence sur le racisme, et les sessions de l'Assemblée générale consacrées au VIH/sida, à la maîtrise des armes légères et aux établissements humains. Il a évoqué en outre le Mouvement mondial pour l'enfance, qui visait à mobiliser toutes les parties prenantes à l'action en faveur de l'enfance, et tout particulièrement les jeunes enfants eux-mêmes, qui partageaient la conviction que tous les enfants avaient le droit de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité. Il a brièvement évoqué le travail qui restait à accomplir, non sans ajouter qu'avec l'aide du Bureau, et dans l'esprit positif et constructif qui caractérisait les membres du Conseil et les autres participants, il tablait sur le succès et l'efficacité des efforts consentis tout au long de l'année.

4. La Directrice générale a rendu hommage au Président sortant d'avoir dirigé avec sagesse les travaux du Conseil, et a accueilli son successeur, qui entrait en fonctions alors que l'UNICEF entamait les derniers mois des préparatifs de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Elle a évoqué des événements récents rappelant le caractère prioritaire que revêtait la mission de l'UNICEF, en particulier dans les situations d'urgence humanitaire, et a soulevé la question de la sécurité du personnel. Le nombre croissant d'attaques délibérément dirigées contre le personnel de l'Organisation des Nations Unies et d'autres travailleurs humanitaires exigeait la prise de mesures résolues de la part de la communauté internationale, non seulement pour que les pays hôtes garantissent la sécurité des travailleurs humanitaires, mais également pour que davantage de ressources soient mobilisées pour améliorer la

formation, les communications et l'équipement. La Directrice générale a donné un aperçu des travaux que le Conseil devait accomplir lors de cette session ainsi qu'au cours des huit prochains mois avant la tenue de la session extraordinaire. Elle a rendu hommage à M. Matthew Girvin, fonctionnaire de l'UNICEF qui, avec trois autres fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et cinq autres travailleurs humanitaires, avait péri dans un accident d'hélicoptère lors d'une mission d'aide humanitaire effectuée dans le nord de la Mongolie. Sa mort dans des circonstances tragiques, a-t-elle dit, a représenté une terrible perte pour l'UNICEF et pour les personnes au service desquelles il travaillait, mais elle était certaine que lui et ses collègues auraient voulu que l'action se poursuive. Aussi estimait-elle que le meilleur moyen pour tous d'honorer leur mémoire était de se consacrer avec une énergie renouvelée à la cause pour laquelle ils avaient donné leur vie. (Voir le document E/ICEF/2001/CRP.1 pour le texte intégral de la déclaration de la Directrice générale).

**Élection des représentants du Conseil d'administration
au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions
sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation**

5. Le Président a ensuite procédé à l'élection des représentants du Conseil d'administration aux comités mixtes pour l'exercice biennal 2001-2002 (voir l'annexe II, décision 2001/2, pour la liste des membres élus aux comités mixtes).

B. Adoption de l'ordre du jour

6. L'ordre du jour et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session, tels qu'ils figurent dans les documents E/ICEF/2001/2 et Corr.1, ont été adoptés. L'ordre du jour contenait les points suivants :

- Point 1 : Ouverture de la session :
 - a) Élection du Bureau du Conseil d'administration pour 2001
 - b) Déclarations du Président du Conseil d'administration et de la Directrice générale
 - c) Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires et au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation
- Point 2 : Adoption de l'ordre du jour provisoire et du calendrier et organisation des travaux
- Point 3 : Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social
- Point 4 : Notes de pays
- Point 5 : Réunion d'annonce de contributions
- Point 6 : Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2001
- Point 7 : Préparation de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants en 2001 : mise à jour (rapport oral)

Point 8 : Constitution d'une réserve opérationnelle

Point 9 : Questions financières :

- a) Rapport financier et états financiers de l'UNICEF pour l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes
- b) Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Point 10 : Prix Maurice Pate de l'UNICEF

Point 11 : Questions diverses

Point 12 : Déclarations finales de la Directrice générale et du Président du Conseil d'administration

Point 13 : Réunion mixte des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

7. En application de la règle 50.2 et de l'annexe au Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a indiqué que 71 délégations ayant statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. Par ailleurs, deux organismes des Nations Unies, deux institutions spécialisées, deux organisations intergouvernementales, le Comité international de la Croix-Rouge et la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge avaient également présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale (Partie I) : Rapport annuel au Conseil économique et social

8. Présentant le rapport de la Directrice générale au Conseil économique et social [E/ICEF/2001/4 (Part I)], le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a abordé des questions soulevées dans le cadre de décisions et de débats lors de la session du Conseil de juillet 2000, et a examiné les activités de suivi entreprises par l'UNICEF. Il a déclaré que le rapport respectait la présentation commune utilisée par le PNUD, le FNUAP et le PAM, et était structuré de manière à permettre de traiter les questions du point de vue de leur état d'avancement, des problèmes rencontrés, des enseignements tirés et des recommandations quant à la suite à y donner. Ce rapport, ainsi que ceux des autres membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement, seront à nouveau inclus dans le document de synthèse du Groupe, établi à l'intention du Conseil.

9. Dans le rapport, il était également question du suivi coordonné des conférences, ainsi que, plus spécifiquement, des examens quinquennaux de l'année écoulée, dont le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, le Sommet mondial pour le développement social, la Conférence internationale sur la population et le développement et la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La section consacrée à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe donnait un aperçu des activités déployées par l'UNICEF dans le secteur humanitaire, dans la mesure où elles étaient en rapport avec des questions liées à la collaboration interinstitutions.

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil a également pris connaissance d'une note concernant la réponse apportée par l'UNICEF aux rapports établis par le Corps commun d'inspection (CCI) (E/ICEF/2001/5). Le Directeur a déclaré qu'au cours des six derniers mois, l'UNICEF s'était longuement entretenu avec le CCI pour créer un mécanisme de suivi plus systématique et pour faire rapport sur la manière dont les recommandations et les observations du CCI avaient été intégrées dans les travaux et les opérations de l'UNICEF. Le projet de décision figurant dans la note avait été établi à la suite de consultations avec le CCI.

11. Le Directeur a présenté une note d'information sur le Sommet et l'Assemblée du Millénaire, dans laquelle il relevait les références à des questions intéressant directement l'UNICEF. Il a signalé à l'attention des délégations que les déclarations du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire portaient notamment sur des questions liées aux enfants et sur les droits de l'enfant. La Déclaration du Millénaire lançait un appel en faveur de la prise de mesures importantes concernant les enfants.

12. Un certain nombre de délégations ont félicité le secrétariat pour le contenu, la présentation et la structure du rapport, qu'elles ont jugé concis et exhaustif. Certaines délégations ont notamment recommandé, pour les rapports à venir, de donner un complément d'information sur le renforcement des capacités, d'intégrer une perspective sexospécifique dans les programmes et de mettre davantage l'accent sur les enseignements tirés. Accueillant avec satisfaction la note sur les rapports du CCI, quelques délégations ont recommandé que les sessions du Conseil d'administration à venir ménagent suffisamment de temps pour un débat approfondi.

13. Certaines délégations se sont dites préoccupées par la sécurité du personnel, l'une d'elles ayant déclaré qu'il faudrait traduire en justice les auteurs de violences. De nombreux orateurs ont encouragé les gouvernements à contribuer aux frais encourus pour assurer la sécurité du personnel.

14. Plusieurs délégations ont très favorablement accueilli les efforts déployés par l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative du Secrétaire général pour l'éducation des filles. Certaines ont souligné la nécessité d'établir une distinction claire des tâches entre l'UNICEF et l'UNESCO concernant l'Initiative ainsi que le suivi du Forum mondial pour l'éducation de Dakar. S'agissant du suivi des conférences internationales, de nombreuses délégations ont salué le travail accompli sur les plans mondial et national, et ont encouragé l'UNICEF à continuer d'y accorder un haut degré de priorité.

15. Le mécanisme des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement a bénéficié d'un large appui. De nombreuses délégations ont encouragé le renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods, en particulier en ce qui concerne les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté. Il a été demandé que le rapport de la Directrice générale pour 2002 comporte une analyse des résultats et une évaluation des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait jugé l'instrument utile, tandis qu'une autre a souligné l'importance d'y associer pleinement les gouvernements.

16. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution des ressources ordinaires et par les incidences qu'elle aurait sur les programmes. Une délégation a salué les activités d'appels de fonds déployées par l'UNICEF.

17. De nombreuses délégations se sont exprimées sur le faible nombre de coordonnateurs résidents provenant d'institutions autres que le PNUD, tout en prenant note de l'amélioration de la coopération au niveau des pays et de l'harmonisation des directives administratives utilisées par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Le rôle de l'UNICEF dans l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophes a été reconnu par un certain nombre de gouvernements. Une délégation a toutefois rappelé que l'institution ne devait pas perdre de vue la question de la pauvreté et ses conséquences sur les enfants.

18. Un certain nombre de délégations ont fait part de leur intention de participer pleinement à la deuxième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Une délégation s'est félicitée de la note d'information sur le Sommet et l'Assemblée du Millénaire, et a constaté avec satisfaction que les objectifs importants énoncés dans la Déclaration n'avaient pas été ignorés.

19. Répondant aux interventions, le Directeur a déclaré que les observations et les propositions d'amélioration seraient prises en considération dans le rapport de la Directrice générale de 2002. Concernant les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que les mécanismes de programmation, il a indiqué que 20 bilans communs de pays et plans-cadres avaient été menés à terme, et que plusieurs autres allaient l'être sous peu. Des directives – y compris des directives sectorielles – avaient été élaborées, des cycles de programmation avaient été harmonisés et des programmes communs étaient en cours

d'exécution. Dans le cadre de l'examen triennal, il allait être procédé à une évaluation externe des incidences du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des questionnaires avaient été envoyés à tous les gouvernements des pays donateurs et des pays de programme, aux équipes de pays et aux institutions du système des Nations Unies. Les réponses serviraient à orienter la plupart des travaux de l'UNICEF pour les trois années à venir.

20. Le Directeur a fait savoir au Conseil que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait été élargi pour incorporer l'OMS et l'UNESCO. Il a souligné que la coopération, au niveau des pays, entre toutes les parties prenantes – gouvernements, système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, organisations bilatérales et société civile – était satisfaisante. Jusqu'à un certain point, tel était le cas depuis longtemps; il s'agissait désormais – et là résidait toute la difficulté – de tirer les enseignements des meilleures expériences et de les appliquer plus largement.

21. Le Directeur a déclaré que le suivi des conférences internationales était un aspect très important du travail de l'UNICEF et des autres organismes du système des Nations Unies. Les objectifs de ces conférences avaient fourni un cadre général au système des Nations Unies et avaient permis de créer le mécanisme des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement. Bien qu'il fût question d'une « saturation » de conférences, il restait encore des questions, telles que le VIH/sida, à traiter de façon plus approfondie. Il a constaté que la coopération avec la Banque mondiale avait été satisfaisante et que celle-ci était signataire de 10 des 20 plans-cadres des Nations Unies. Les bureaux de pays de l'UNICEF avaient été chargés de collaborer activement en vue des documents stratégiques de lutte contre la pauvreté.

22. La Directrice générale a ajouté que des pourparlers avaient eu lieu avec le Groupe des Nations Unies pour le développement concernant ces documents stratégiques, et qu'un groupe de travail nouvellement créé réunirait des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale. Elle a déclaré que la procédure de sélection des coordonnateurs résidents était en voie d'amélioration : il existait désormais un mécanisme d'évaluation et de définition de fonctions, qui n'était toutefois pas encore entièrement au point. Bien que peu nombreuses, des femmes occupaient des postes de coordonnateur résident.

23. Concernant les observations selon lesquelles il y avait pléthore de conférences de suivi, elle a rappelé aux délégations que les conférences se tenaient à la demande des États Membres. Elle a souligné que l'action humanitaire n'était pas en contradiction avec le travail de l'UNICEF en faveur des enfants : face à l'instabilité croissante de l'environnement mondial, le rôle que l'UNICEF pourrait jouer était essentiel, étant donné que l'institution était présente dans les pays avant, pendant et après les crises. (Voir annexe II, décisions 2001/3 et 2001/4, pour les textes des décisions adoptées par le Conseil d'administration.)

B. Notes de pays

Aperçu général

24. Le Directeur de la Division des programmes a présenté un aperçu général des 49 notes de pays soumises au Conseil d'administration pour observations. À l'issue de la session, ces programmes de coopération feront l'objet de nouvelles mises au point qui consisteront en particulier à affiner la présentation des objectifs visés et des résultats attendus, à énumérer les composantes du programme, et à préciser les indicateurs permettant l'évaluation des progrès et des résultats qui relève du Plan intégré de contrôle et d'évaluation. Ces ajustements devraient en principe ressortir dans les recommandations concernant le programme de pays en cours d'élaboration pour la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration qui doit se tenir en septembre.

25. Les notes de pays, établies en coopération et consultation étroites avec les partenaires nationaux, sous l'impulsion des gouvernements, reposaient sur les conclusions des dernières analyses de situation des femmes et des enfants et des bilans communs de pays, ainsi que sur les résultats des examens à mi-parcours, les expériences acquises et les enseignements tirés des évaluations des programmes de coopération en cours. Elles dénotaient la grande diversité des approches stratégiques qui sous-tendent les activités de l'UNICEF et traduisaient les priorités majeures des pays et, pour nombre d'entre elles, des objectifs stratégiques du système des Nations Unies, tels qu'énoncés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, là où celui-ci était en place. L'objet de celles des notes de pays qui étaient présentées par des partenaires nationaux était de montrer la mesure dans laquelle les activités de l'UNICEF serviraient particulièrement les approches sectorielles et les programmes d'investissement sectoriel.

26. Le Directeur a signalé que plusieurs notes de pays énonçaient une stratégie composée essentiellement de deux volets, combinant l'action en faveur de l'élaboration de politiques et des prestations de services et des questions précises en matière de programmes à l'échelle nationale, et une action directement axée sur les familles et les communautés particulièrement marginalisées ou appauvries. Il a également montré à travers des exemples la façon dont l'importance générale donnée à l'approche fondée sur les droits dans les programmes de coopération a été répercutée dans les notes de pays.

27. Six orateurs ont fait des observations sur l'aperçu général. Une délégation a approuvé le chapitre des enseignements tirés de plusieurs notes de pays, et s'est félicitée que l'approche fondée sur les droits et la méthode fondée sur le cycle de vie soient de plus en plus appliquées dans l'élaboration de programmes. Une autre délégation a constaté qu'on disposait de peu d'informations sur ce que faisait l'UNICEF pour promouvoir la méthode de programmation axée sur les droits de l'homme auprès des organismes des Nations Unies, de la Banque mondiale et des organisations non gouvernementales (ONG), et s'est enquis des indicateurs permettant de suivre les progrès faits dans ce domaine. Le même orateur a également constaté que les avantages présentés par l'approche fondée sur les droits de l'homme, notamment les changements qu'elle suscitait dans les résultats attendus, n'avaient été évoqués dans aucun des enseignements tirés faisant partie des notes de pays.

28. Bien que, de l'avis général, les consultations tenues au niveau de pays sur les notes de pays semblent prendre une bonne orientation, une délégation s'est vivement

alarmée, pour ce qui est des domaines d'action de l'UNICEF, de ne trouver aucune mention de la coordination ou des partenariats, ni de vue d'ensemble de l'aide au développement. L'orateur a déclaré en conclusion que sa délégation envisageait, au cas où cette situation demeurerait inchangée, de préparer un projet de décision sur la question pour examen par le Conseil d'administration à une session ultérieure. Une autre délégation, constatant que les consultations générales n'étaient pas menées dans tous les pays, a encouragé le secrétariat à étoffer et à améliorer le processus consultatif au niveau des pays.

29. Tout en reconnaissant qu'il importait grandement que le débat portant sur les notes de pays se déroule dans le cadre du plan de financement pluriannuel, une délégation a souligné que l'UNICEF devrait oeuvrer dans le cadre de développement général des pays de programme ainsi que dans celui de ses partenaires de développement, et a cité comme exemples le Cadre de développement intégré, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les approches sectorielles. Elle a souligné que la coopération devrait être entreprise avec efficacité et faire partie des activités de base de l'UNICEF afin de réduire la charge de travail de ses équipes de pays. L'orateur, ayant également noté que les lignes directrices des approches sectorielles n'étaient pas suffisamment suivies sur le terrain, a suggéré à l'UNICEF de les rappeler à ses bureaux de pays.

30. Un orateur a constaté qu'il était difficile de comprendre la façon dont un projet de programme serait suivi et évalué quant à son impact, en particulier lorsqu'une approche fondée sur l'assistance hors projet était proposée. La note de pays devrait alors comprendre une description des résultats attendus et des objectifs visés, ainsi qu'un plan de contrôle et d'évaluation. L'orateur a ajouté que cette pratique devrait également s'appliquer à d'autres programmes.

31. Le même orateur s'est alarmé que les activités de plaidoyer, qui constituaient la plus importante des stratégies de l'UNICEF, occupent une place beaucoup trop importante dans les programmes. Cela était particulièrement préoccupant dans les domaines techniques où l'UNICEF, s'étant directement impliqué, était bien placé pour mener ces activités, tels que les programmes de vaccination, le sida, notamment les enfants rendus orphelins par le sida et la santé maternelle. Il souhaitait que ce problème soit expressément pris en compte dans les recommandations concernant les programmes de pays.

32. Un certain nombre d'orateurs ont fait remarquer que la situation des enfants handicapés, des enfants victimes d'exploitation sexuelle et des enfants délinquants n'était pas suffisamment soulignée dans les notes de pays, et ont ajouté que des mesures de protection spéciale devraient être prises en leur faveur. Il a été également proposé d'incorporer la protection spéciale dans le développement du jeune enfant, l'éducation, les soins de santé et les activités de lutte contre le VIH/sida à tous les stades de l'existence. La même délégation a constaté que, dans les notes de pays, mention n'avait pas été faite des déclarations finales du Comité des Nations Unies des droits de l'enfant, et que les problèmes rencontrés y étaient plus analysés que les atouts détenus. Tout en reconnaissant que promouvoir la participation des enfants demeurerait une gageure, on a engagé l'UNICEF à mettre en place des modalités adéquates et de recenser les bonnes pratiques à cette fin.

33. Une question a été posée à propos des progrès accomplis au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement dans l'harmonisation et la rationalisation

des programmes. L'UNICEF devait veiller à ce que le Conseil d'administration en soit rapidement informé.

34. En réponse à certaines des observations formulées par les délégations, le Directeur de la Division des programmes, affirmant que la question des partenariats était très importante, a assuré au Conseil d'administration que des instructions claires avaient été données aux bureaux de pays. Il a déclaré que l'impact des programmes de pays et les résultats obtenus seraient évoqués dans les recommandations concernant les programmes de pays, où on trouverait également des éléments d'information supplémentaires sur la situation des enfants ayant besoin d'une protection spéciale. Toutes les observations seraient transmises aux bureaux de pays avant l'élaboration des recommandations concernant les programmes de pays.

Afrique de l'Est et du Sud

35. Le Directeur régional pour l'Afrique de l'Est et du Sud a présenté les notes de pays par lesquelles l'Érythrée, l'Éthiopie, le Lesotho, le Malawi, le Mozambique, la Namibie, l'Afrique du Sud, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie (E/ICEF/2001/P/L.1 à L.9, respectivement) rendaient compte des caractéristiques communes à tous les programmes ou à la plupart d'entre eux. Il y a été constaté, entre autres choses, qu'il s'agissait là de la première série de nouveaux programmes de pays après que l'approche fondée sur les droits de l'homme avait été appliquée à la programmation dans la région; que le VIH/sida avait été considéré comme la première priorité; que les aspects sexospécifiques figuraient en bonne place dans tous les nouveaux programmes; qu'en raison de la minceur du chapitre des « enseignements tirés » des notes de pays, la capacité d'évaluation avait été renforcée dans la région; que nombre de pays étaient associés à l'élaboration des approches sectorielles et des programmes d'investissement sectoriel; que les neuf programmes de pays avaient tous été élaborés dans le cadre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

36. On s'est félicité de la manière dont des stratégies bien conçues aux niveaux des districts, des provinces et du pays visant à mieux lier les interventions axées sur la collectivité aux programmes nationaux avaient été expliquées dans la note de pays de l'Érythrée, ainsi que de l'intention de mettre l'accent sur le renforcement des capacités des collectivités. L'orientation générale et les objectifs du programme ont également été jugés pertinents. On a également constaté avec satisfaction que les questions de l'urgence, des sexospécificités et du VIH/sida avaient été prises en compte dans chaque composante de programme. Une délégation a toutefois remarqué que, dans cette note de pays, les succès remportés et les obstacles rencontrés dans l'amélioration de la situation de la catégorie sociale visée n'avaient pas été analysés. Des améliorations ont été constatées dans le domaine des approches sectorielles et dans la programmation fondée sur les droits, et l'attention croissante accordée à la vaccination a été appréciée.

37. Étant donné que la plupart des besoins d'assistance d'urgence dans le pays concernaient les populations déplacées par la guerre, dont un grand nombre de femmes et d'enfants, une délégation a demandé si le projet de programme comprendrait une stratégie en la matière, notamment pour ce qui est du développement du jeune enfant, de l'éducation de base et de la protection des enfants. Un orateur a ajouté à cet égard que le déplacement de masse des populations civiles a entravé les tentatives visant à améliorer l'infrastructure sociale. Il faudrait s'occuper davantage des

enfants traumatisés par la récente guerre. Le même orateur a déclaré que la coopération interinstitutions entre l'UNICEF, le Bureau de coordination des affaires humanitaires et d'autres organismes des Nations Unies avait contribué aux efforts faits par le Gouvernement et les collectivités locales pour maîtriser les situations d'urgence qui régnaient dans certaines parties du pays. La souplesse dont l'UNICEF avait fait preuve en adaptant des programmes en cours pour répondre aux nouvelles exigences a été saluée. Un autre orateur a noté que les problèmes liés à la démobilisation des soldats et l'incidence de cette démobilisation sur la santé des femmes et la propagation du VIH/sida n'avaient pas été analysés.

38. Plusieurs délégations ont remarqué que l'important programme de lutte contre le VIH/sida n'avait pas été évoqué dans la note de pays. Elles se sont préoccupées de savoir comment l'UNICEF harmoniserait ses interventions avec celles menées par la Banque mondiale et d'autres donateurs. Des éclaircissements ont été demandés sur le lien entre le programme gouvernemental de lutte contre le VIH/sida et les activités appuyées par l'UNICEF touchant ce domaine. Le Directeur régional a assuré aux délégations que le projet de programme de lutte contre le VIH/sida a été complètement unifié avec celui du Gouvernement, et qu'il avait été mis au point dans le cadre du plan national et en collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA).

39. Une délégation a particulièrement apprécié l'importance donnée dans la note de pays de l'Érythrée aux difficultés rencontrées par les filles, qui étaient plus exposées aux risques d'infection par le VIH/sida et d'exploitation sexuelle, ainsi qu'aux problèmes de santé dus à une maternité précoce et à certaines pratiques traditionnelles préjudiciables. Les tentatives d'élaborer des stratégies qui tiennent compte des sexospécificités ont été saluées. On a estimé que d'autres pays devraient suivre cet exemple en élaborant leur programme.

40. De l'avis de plusieurs délégations, la note de pays de l'Éthiopie constituait une bonne réponse aux défis posés par le développement et s'inscrivait dans le mandat de l'UNICEF. Un orateur a toutefois déclaré que la question de la pauvreté, notamment le problème de l'insécurité alimentaire chronique, n'y avait pas été exposée comme il le faudrait. Il importait de nouer un dialogue avec le Gouvernement et d'autres principaux partenaires afin d'examiner des politiques visant à traiter les nombreuses dimensions de la pauvreté. Un autre orateur s'est par contre félicité de la formulation du programme de pays, qui était vraisemblablement fondé sur la stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

41. Une autre délégation a noté avec intérêt que le programme abordait la question de la durabilité, qui était primordiale étant donné la diminution des ressources prévues pour les services essentiels tels que la vaccination. Une délégation a remarqué que la note de pays exposait aussi bien les possibilités offertes que les défis posés par les approches centrées sur la collectivité. La riche expérience qu'avait l'UNICEF de ce type d'interventions devrait aider à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales durables et transposables.

42. De l'avis d'un orateur, bien que le programme de soins de santé ait été bien coordonné avec ceux de la plupart des autres donateurs, le domaine essentiel de la santé maternelle n'a pas été suffisamment reconnu. Du fait que la plupart des donateurs, n'interviennent pas dans ce domaine, les ressources imparties étaient loin d'être à la mesure des besoins existants. La délégation a demandé instamment à

l'UNICEF, principal organisme à se consacrer à la promotion du bien-être des mères, de mettre l'accent sur ce domaine dans le programme de pays.

43. Tout en reconnaissant que la note de pays avait été le fruit de consultations élargies avec les partenaires, une délégation a demandé un complément d'information sur les aspects relatifs aux programmes de protection de l'enfant. Plusieurs problèmes ont été mentionnés dans l'analyse, mais aucune information précise sur la suite à donner n'y figurait. Des renseignements complémentaires ont été demandés sur la façon dont la surveillance des droits de l'enfant serait assurée par les structures de la Commission des droits de l'homme et de l'ombudsman. En outre, le secrétariat a été prié d'expliquer la mesure dans laquelle une approche fondée sur les droits modifiait la façon dont l'UNICEF planifiait et exécutait des programmes en Éthiopie. Un orateur s'est inquiété de ne trouver aucune mention dans la note de pays ni des personnes déplacées ni des enfants touchés par la guerre, dont la situation demeurerait un problème à résoudre pour la communauté internationale, y compris l'UNICEF, dans les années à venir. Dans ce contexte, il a estimé que le renforcement des capacités devrait avoir plus d'importance dans le programme de pays. Un complément d'information a été demandé sur les démarches précises à suivre dans le domaine du VIH/sida, en particulier en ce qui concerne les enfants rendus orphelins par le sida. Le Directeur régional a réaffirmé aux délégations que le Fonds a prévu d'axer davantage son action sur les personnes déplacées.

44. La délégation éthiopienne a évoqué la bonne relation qui existait depuis longtemps entre son gouvernement et l'UNICEF. La priorité donnée au programme de soins de santé a été favorable aux autres domaines. Les objectifs prioritaires du pays comprenaient aussi l'égalité entre les sexes, l'éducation, en particulier l'éducation des filles, et la réduction de la pauvreté, sur lesquelles était axé le programme de pays.

45. Une délégation a accueilli favorablement la priorité donnée, dans la note de pays sur le *Lesotho*, à la réduction de la pauvreté à travers quatre programmes, qui contenaient tous des éléments visant à lutter contre le VIH/sida et la violence à l'égard des femmes. Elle estimait que, dans un pays où un quart de la population était séropositive et où 15 % des enfants avaient perdu un de leurs parents, les objectifs du programme proposé étaient appropriés et adaptés aux priorités du pays.

46. Une autre délégation était d'avis que la note de pays ne rendait pas suffisamment compte des réformes encourageantes qui y étaient en cours, dont la privatisation, dans le cadre des stratégies gouvernementales d'allègement de la pauvreté; le fonds de développement communautaire du Lesotho et les réformes en matière de santé et d'éducation. On a posé la question de savoir si l'apport d'un appui technique permettrait d'intégrer les droits de l'enfant dans les politiques et les programmes.

47. Une délégation a fait une observation concernant le volume du budget-programme, au vu de la diversité d'une programmation qui portait sur quatre ou cinq secteurs, comme le montrait la note de pays sur le *Malawi*. Elle avait le sentiment que l'UNICEF risquait de saupoudrer ses efforts et ses ressources, aux dépens de son efficacité. L'expérience avait montré que dans un pays comme le Malawi, on obtiendrait de meilleurs résultats en donnant la priorité à des interventions intensives ciblées sur un nombre de domaines plus limité. En réponse à la préoccupation exprimée par certaines délégations, qui pensaient que le Malawi n'avait pas les capacités nécessaires pour mettre en oeuvre des activités communautaires, un interve-

nant a affirmé qu'il estimait que le Malawi était en mesure de le faire. Le Directeur régional a convenu que les domaines d'intervention du programme étaient nombreux; il a ajouté que le programme avait été élaboré sur la base des priorités fixées par le Gouvernement, ce qui représentait un progrès par rapport au programme actuel, et était le résultat de la recherche d'un équilibre entre les besoins, la capacité et la volonté de certains ministères d'avancer.

48. On a jugé que la méthode choisie pour lutter contre le VIH/sida était adaptée et que les résultats de l'évaluation effectuée en 2000 étaient dans l'ensemble encourageants. On a demandé instamment à l'UNICEF de mettre davantage l'accent sur les domaines prioritaires. Plusieurs intervenants ont fait référence à l'objectif de réduire la mortalité infantile et postinfantile de 25 % et le taux de transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant de 50 %, qui leur semblait plutôt ambitieux, compte tenu de la pandémie du sida. Une délégation a demandé si ces objectifs étaient réalistes.

49. On a mis en cause la coordination avec les autres donateurs et les liens avec les principaux moyens d'action gouvernementaux, essentiellement le plan national de santé et les cadres d'investissements en matière de politique éducative, et encouragé l'UNICEF à se montrer plus actif dans le domaine de la coordination entre les donateurs et à participer aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Une délégation a salué l'excellent chapitre de la note de pays qui portait sur les expériences de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'approche sectorielle, dont il a été également tenu compte dans l'élaboration de la stratégie du pays. À ce sujet, une question a été posée concernant les priorités inscrites dans la note de pays et celles fixées par le Gouvernement dans les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

50. Bien qu'elle soit d'accord avec l'évaluation de la situation générale au *Mozambique* et qu'elle approuve le projet de stratégie de pays, surtout l'accent mis sur la lutte contre le VIH/sida, une délégation a fait part de quelques réserves concernant l'exactitude de certains chiffres, notamment dans le secteur de la santé et dans celui de l'eau et l'assainissement. Le délégué en question a cependant noté avec satisfaction que le nouveau programme d'approvisionnement en eau et d'assainissement avait été modifié sur le plan des idées et constituait une amélioration par rapport au précédent, grâce à son orientation intégrée et son approche axée sur la demande. En revanche, il a fait remarquer que le problème du choléra aurait mérité davantage d'attention. La délégation a fait savoir qu'elle regrettait que l'UNICEF ne participe pas davantage aux expériences d'approche sectorielle menées dans le pays. Elle a poursuivi en affirmant que le Fonds avait manqué une occasion de renforcer les capacités du pays en intervenant trop lui-même au moment des inondations.

51. Une délégation a demandé si une partie des crédits proposés servirait à financer la reconstruction des écoles détruites par les inondations de l'année précédente, puisque ce besoin ressortait clairement de l'évaluation. Une autre délégation souhaitait savoir pourquoi l'UNICEF ne jouait pas un rôle plus dynamique dans la mise en place d'une méthode fondée sur les droits dans le secteur de l'éducation. On a salué les initiatives prises afin de mobiliser les communautés autour de la scolarisation des jeunes et des enfants qui ne fréquentent pas l'école, avec un accent sur le problème du VIH/sida.

52. Un intervenant a félicité l'UNICEF d'avoir mis l'accent sur la protection de l'enfant et élaboré des projets novateurs dans ce domaine, et d'avoir apporté son ap-

pui à l'élaboration des politiques et des normes relatives à la législation et la mise en oeuvre. Son Gouvernement regrettait toutefois que la note de pays ne mentionne pas spécifiquement les enfants handicapés.

53. On a posé la question de savoir si le projet de stratégie du programme allait profiter de la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant pour diffuser la technique de lutte contre le paludisme qui consiste à faire dormir les enfants sous des moustiquaires traitées à l'insecticide, et si le Mozambique avait élaboré un programme de Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant qui pourrait servir à promouvoir une telle pratique. Le Directeur régional a assuré aux délégations que le programme de lutte contre le paludisme utiliserait la Prise en charge intégrée des maladies de l'enfant à cette fin.

54. Une délégation a déclaré que sa position face à la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant variait d'un pays à l'autre. Au Mozambique, l'UNICEF estimait que la prévention de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant constituait dans son programme une priorité absolue justifiée. La délégation en question était d'avis que le Mozambique en était au tout début de la mise en oeuvre et que la question de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant n'était pas sa priorité absolue. On a encouragé l'UNICEF à consulter encore ses partenaires avant de prendre les décisions définitives concernant ses interventions dans ce domaine. Le Directeur régional a réagi en déclarant que le Fonds était dans l'obligation de veiller à ce que la question de la transmission du VIH/sida de la mère à l'enfant devienne une priorité au Mozambique, non seulement parce qu'elle était liée au problème du VIH/sida, mais aussi parce qu'elle concernait les enfants.

55. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur satisfaction de voir que la priorité était accordée au VIH/sida dans la note de pays sur la *Namibie*, ce qui correspondait au processus du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement suivi dans le pays. Compte tenu de l'étendue de l'épidémie du VIH/sida, l'objectif qui consistait à réduire l'incidence du VIH/sida chez les 15 à 18 ans de 25 % semblait cependant trop modeste. On a jugé le programme de santé destiné aux jeunes particulièrement important. Une délégation a demandé si le principe de l'Éducation pour tous, y compris les filles et les enfants ayant des besoins spéciaux, était une priorité, puisqu'il n'apparaissait pas comme tel dans la note de pays. Elle voulait également savoir comment les conclusions rendues par le Comité des droits de l'enfant avaient été prises en compte depuis 1994.

56. On a jugé que la tâche que l'UNICEF accomplissait en *Afrique du Sud* était stratégique et utile, qu'elle intégrait parfaitement les programmes gouvernementaux et qu'elle servait d'exemple dans la région. Un intervenant s'est félicité de la bonne collaboration, notamment dans le domaine du VIH/sida. En revanche, une autre délégation a noté que la manière dont les interventions relatives au VIH/sida s'intégraient dans d'autres programmes n'était pas claire.

57. Une autre délégation a demandé quelle était l'importance de la nutrition et des micronutriments dans le programme de pays, puisque ces questions n'étaient pas mentionnées dans la note de pays. Elle a dit qu'elle espérait qu'il s'agissait d'une omission et que ces questions seraient incluses dans la recommandation du programme de pays.

58. Un intervenant a relevé comme exceptionnel le rôle accru joué par le secteur privé dans les activités de développement, et a émis le souhait que l'UNICEF tire

parti de cette collaboration et d'autres partenariats. Ce domaine devrait faire l'objet d'un suivi approfondi visant à étudier la possibilité de répéter l'expérience ailleurs. Une délégation a déclaré que, bien qu'elle soit satisfaite de voir l'importance accordée dans le programme de développement aux processus de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'examen à mi-parcours, elle aurait aimé que la note de pays décrive brièvement la manière dont les tâches étaient réparties, et présente les partenariats à l'étude. On a salué les activités de sensibilisation, notamment celles menées en faveur des jeunes et de la justice pour mineurs.

59. Plusieurs délégations ont approuvé l'analyse de la situation telle qu'elle était présentée dans la note de pays sur la *République-Unie de Tanzanie*, notamment dans les domaines de la lutte contre le VIH/sida et de l'autonomisation des collectivités. Une délégation a toutefois eu le sentiment que la note de pays aurait pu faire une plus grande place au programme proposé en matière de lutte contre le VIH/sida. Elle a dit qu'elle espérait que la recommandation du programme de pays donnerait plus de détails sur la question. Par ailleurs, la note de pays ne mettait pas suffisamment en évidence le fait que les orphelins du sida avaient reçu l'aide dont ils avaient besoin. Le Directeur régional a déclaré que l'UNICEF avait élaboré un programme VIH/sida de qualité, qui contenait un volet sur les orphelins du sida qui serait financé par d'autres sources, et pour lequel plusieurs donateurs avaient déjà manifesté leur intérêt.

60. Une délégation, qui se félicitait de voir que l'approche choisie pour traiter des questions relatives à l'enfant était plus globale, était d'avis que cette tendance n'apparaissait pas suffisamment dans la note de pays. Un autre intervenant a dit qu'il pensait que l'UNICEF devrait utiliser les connaissances collectives des donateurs et les différents outils de planification qui étaient à sa disposition, comme les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. On a également noté que le Fonds ne semblait pas s'être pleinement engagé dans le processus d'approche sectorielle. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF prenait très largement part au processus des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté en République-Unie de Tanzanie, peut-être plus que dans bon nombre d'autres pays.

61. Une délégation a noté un déséquilibre entre les ressources ordinaires et les autres ressources de l'UNICEF, et a dit qu'elle était d'avis que cette question devrait être à nouveau débattue avec le Conseil d'administration. En revanche, le même intervenant s'est dit confiant que les ressources nationales nécessaires au renforcement des capacités à garantir à l'enfant l'exercice de ses droits à différents niveaux seraient réunies.

62. Un intervenant a salué l'analyse de la situation telle qu'elle était faite dans la note de pays sur la *Zambie* et a également noté l'utilité de la stratégie du programme. Une autre délégation a apporté son appui à l'axe général du projet de programme de pays, à savoir, le VIH/sida, le paludisme, les orphelins et les enfants vulnérables. Elle a exprimé le souhait que la recommandation du programme de pays aborde en particulier les questions suivantes : l'appui permanent aux activités sanitaires en faveur des enfants, dont la distribution de vitamine A; la vaccination et d'autres services de base; l'aide visant à étendre la couverture par le vaccin antitétanique aux femmes enceintes et aux adolescentes; le soutien aux orphelins. On a par ailleurs félicité l'UNICEF pour le travail accompli en matière de réforme sanitaire.

63. Une autre délégation a accueilli favorablement la mission fixée dans le cadre du programme de pays, mais a dit qu'elle souhaitait y voir davantage de références spécifiques aux questions d'autonomisation, de risque de conflit, de participation des enfants et d'enfants handicapés. Elle a demandé pourquoi seulement 8 % du budget total serait consacré à la protection de l'enfant. On a salué l'accent mis sur la participation des parents, des familles et des communautés à la gestion des services éducatifs, ainsi que le travail accompli dans le cadre du programme d'investissement de ce sous-secteur. S'agissant des questions intersectorielles, la délégation a demandé pourquoi les questions concernant les jeunes n'étaient pas considérées comme intersectorielles, alors que le Gouvernement zambien avait précisé que la question du jeune enfant était intersectorielle.

64. Une question a été posée concernant les activités de plaidoyer menées au niveau national en faveur de la mise en oeuvre d'une politique de décentralisation efficace. On a souligné que ce point revêtait une importance particulière pour l'UNICEF puisqu'un si grand nombre de ses programmes étaient mis en oeuvre au niveau des districts. Une délégation a par ailleurs demandé si l'UNICEF avait l'intention d'effectuer un suivi des budgets nationaux similaire à ceux pratiqués dans d'autres pays.

65. Le Directeur régional a remercié les délégations pour leurs observations de fond et leur a rappelé qu'il était particulièrement contraignant d'essayer de décrire la situation générale du pays étudié, de présenter en détail les enseignements tirés du passé et de fournir des renseignements sur les partenariats et la collaboration de l'UNICEF ainsi que sur sa participation aux expériences d'approche sectorielle, aux programmes d'investissement sectoriels, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, en quatre pages seulement. Compte tenu du fait que certaines des questions émanaient apparemment des ambassades des États membres du Conseil d'administration dans les pays concernés, il a dit que les bureaux régionaux de pays de l'UNICEF seraient en mesure d'apporter des réponses plus détaillées. Il a accepté de rencontrer en entretiens bilatéraux les délégations qui le souhaitaient, afin de répondre à leurs inquiétudes.

66. Devant la préoccupation exprimée à l'égard de l'approche sectorielle, le Bureau régional et l'équipe de gestion régionale avaient créé un groupe de travail chargé d'étudier comment l'UNICEF pouvait intervenir de manière plus constructive et plus efficace dans les travaux d'approche sectorielle et dans les programmes d'investissement sectoriels.

67. Dans le cadre de tous les programmes de pays, l'UNICEF avait apporté – et continuerait d'apporter – son soutien ou sa coopération en matière de VIH/sida, de paludisme, de secours d'urgence, de vaccination, d'éducation, de nutrition et de protection de l'enfant. Certes, les priorités de l'UNICEF variaient d'un pays à l'autre, mais elles étaient clairement définies et seraient discutées avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'avec ses partenaires bilatéraux.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

68. Le Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale a présenté les notes de pays sur le Gabon, la Gambie, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Nigéria, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Togo (E/ICEF/2001/P/L.10 jusqu'à E/ICEF/2001/P/L.18, respectivement). Les neuf pays

présentant des notes de pays figuraient parmi les 30 pays classés en tête de l'indicateur du développement humain. La Directrice régionale a évoqué d'autres problèmes tels que les conflits armés et les populations déplacées. Elle a indiqué que le processus de sélection des stratégies envisagées dans le cadre des programmes était fondé sur les leçons tirées des programmes de coopération portant sur la période 1997-2001 et sur les résultats de l'approche multisectorielle; ce qui avait donné aux communautés et aux pouvoirs locaux des moyens accrus de planifier et de gérer les interventions et les activités de formation, ainsi que d'y participer. L'élaboration des programmes avait été coordonnée par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations bilatérales et multilatérales et les ONG activement impliquées dans le processus d'examen des stratégies. Les plans de développement nationaux, le plan à moyen terme de l'UNICEF et les trois résultats du nouveau Programme mondial en faveur des enfants avaient fourni des orientations utiles pour l'élaboration des notes de pays. La Directrice régionale a indiqué que dans toutes les notes de pays, trois stratégies avaient été mises en exergue, à savoir : la sensibilisation, le renforcement des capacités nationales et la dispense des services, et qu'elles seraient utilisées en vue d'assurer la réalisation des activités à l'échelle nationale. En conclusion, elle a appelé l'attention sur les activités importantes actuellement menées aux niveaux régional et national, destinées à encourager les populations à veiller au respect des droits de l'enfant et de la femme, qui étaient réalisées en collaboration avec des États africains, des organisations régionales telles que l'Organisation de l'unité africaine, d'autres partenaires de développement, des ONG, des jeunes, des femmes ministres, des femmes de président et des parlementaires.

69. Concernant la note de pays sur la *Guinée équatoriale*, une délégation a constaté avec regret que bien qu'une conférence économique nationale ait été organisée, il n'y avait toujours pas de plan destiné à assurer une répartition plus équitable des ressources. Son gouvernement a déploré que le programme initial qui visait à améliorer sensiblement la situation des droits de l'enfant et de la femme n'ait pas donné de résultats satisfaisants. L'orateur a souligné que l'UNICEF pouvait jouer un rôle important en encourageant le dialogue et la formation de partenariats entre tous les intéressés en vue de faciliter la mise en oeuvre des dispositions énoncées dans la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et, notamment de promouvoir l'harmonisation des lois nationales dans ces domaines. La délégation a recommandé d'adopter des mesures plus concrètes en faveur des enfants et de continuer d'appuyer les efforts de décentralisation.

70. Concernant la note de pays sur le *Gabon*, une délégation a constaté que les mécanismes de protection sociale n'étaient pas aussi efficaces que quelques années auparavant. Toutefois, l'orateur a indiqué que l'adoption de la stratégie proposée dans le cadre du programme de pays permettrait d'étendre la portée des activités déjà mises en place et d'apporter ainsi une protection aux enfants et aux femmes, compte tenu de l'appauvrissement actuel. Il a ajouté qu'il était en outre nécessaire d'édifier des capacités nationales permettant de mener une politique sociale plus ambitieuse.

71. Une délégation a fait des observations au sujet de la note de pays sur la *Gambie* et a appelé l'attention sur l'engagement pris par le Gouvernement en faveur de la survie, du développement et de la protection des enfants. Elle s'est félicitée de

la signature par le Gouvernement des deux Protocoles facultatifs se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant.

72. S'agissant de la note de pays sur la *Guinée*, un certain nombre de délégations ont pris note avec satisfaction des activités menées par le Gouvernement en faveur des réfugiés, en estimant toutefois que ce problème méritait une attention particulière, et elles se sont félicitées de l'appel lancé en vue de recevoir une aide supplémentaire. Il a été signalé que le Gouvernement avait présenté son rapport au Comité des droits de l'enfant et qu'il avait commencé à élaborer un code de l'enfance. On a fait observer que ces activités et d'autres qui sont décrites dans la note de pays devraient être menées sur fond de pauvreté, d'endettement, de réduction de l'aide publique au développement (APD), sans parler des conséquences du conflit. Une délégation a exprimé l'espoir que les récentes attaques menées dans les zones frontalières, qui ont contraint des populations à se déplacer à l'intérieur du pays et qui sont survenues après que la note de pays ait été achevée, seraient prises en compte lors de l'élaboration de la recommandation concernant le programme de pays. Il a été souligné que les enfants et les femmes étaient les principales victimes de l'effondrement des services de santé et d'éducation. En réponse à ces remarques, la Directrice régionale a félicité la Guinée de l'aide méritoire qu'elle avait apportée aux réfugiés et aux personnes déplacées.

73. Une délégation a constaté avec satisfaction que la note sur le *Nigeria* contenait des objectifs quantifiés. Elle attendait avec impatience de voir un plan de suivi et d'évaluation et une description de la manière dont les activités étaient coordonnées avec celles d'autres donateurs, dans le cadre de la recommandation concernant le programme de pays. Elle a suggéré d'adopter une approche mieux ciblée dans le cadre du programme afin d'assurer que des résultats précis seraient obtenus au moyen des ressources disponibles pour financer les activités et le personnel et a indiqué que son gouvernement souhaitait collaborer avec l'UNICEF dans deux domaines particuliers qui n'avaient pas été mentionnés dans la note de pays, à savoir l'éradication de la polio et la lutte contre le paludisme grâce à la fourniture de moustiquaires imbibées d'insecticide. Elle a à cet égard engagé le Fonds à recruter du personnel qualifié qui serait chargé de collaborer avec les partenaires à tous les niveaux en vue d'améliorer la qualité des activités destinées à éradiquer la polio. Elle s'est inquiétée de l'augmentation de 20 % du prix des vaccins et a recommandé que l'UNICEF déploie des efforts accrus en vue de renégocier leur prix, d'aider à établir des budgets de pays et de prendre des mesures pour assurer l'achat de vaccins de qualité et la gestion des moyens mis en oeuvre. Le matériel traité à l'insecticide devrait être envoyé aux établissements (hôpitaux et cliniques) et aux sites de projet afin d'éviter qu'il ne soit commercialisé car cela risquait, pensait-elle, de dissuader le secteur privé d'investir dans ce type d'activité. Le Fonds devrait en outre explorer la possibilité de remplacer les subventions par des bons qui seraient distribués aux ONG et à d'autres associations pour leur permettre de venir en aide aux plus démunis. Enfin, elle a souligné le rôle que l'UNICEF pourrait jouer pour promouvoir la suppression de tous droits et taxes perçus sur le matériel servant à fabriquer des moustiquaires imprégnées d'insecticide et a demandé que le Fonds veille à ce que les politiques mises en place soient modifiées de sorte que les pauvres se trouvant en situation précaire puissent bénéficier de ces mesures sans pour autant imposer une charge au secteur privé.

74. Une autre délégation a signalé que le secteur de l'eau n'avait pas été pris en compte dans la note de pays. Son gouvernement avait indiqué qu'il s'était engagé à

entreprendre des activités dans ce domaine au niveau de la fédération et des États et à oeuvrer en collaboration avec d'autres donateurs sur place. Cela étant, son gouvernement entendait financer une évaluation indépendante des activités menées par l'UNICEF dans ce secteur.

75. Une délégation a noté qu'outre l'attention qu'il portait à la protection des enfants dans la note de pays, le Nigéria devait également accueillir l'Unité de protection de l'enfance proposée par la Commission économique pour l'Afrique, qui serait responsable de ces questions à l'échelle de la région. Le rôle pionnier joué par le Nigéria au niveau du sous-continent pour mobiliser des ressources afin d'éliminer le virus de la polio d'ici à 2002 et de certifier son éradication d'ici à 2005 a été salué.

76. La Directrice régionale a remercié la délégation qui s'est engagée à continuer d'appuyer les activités d'éradication de la polio et la lutte contre le paludisme au Nigéria. Les bureaux régionaux et les bureaux de pays avaient déjà entamé des discussions avec le Gouvernement nigérian au sujet du problème des taxes et droits prélevés sur le matériel nécessaire à la fabrication de moustiquaires imprégnées d'insecticide. En réponse à la délégation qui a fait part de ses préoccupations à propos du programme mené dans le secteur de l'eau, la Directrice régionale a confirmé que le nouveau programme de pays sur le Nigéria tiendrait compte de cette question dans le cadre du programme intégré en faveur de la croissance et du développement.

77. Une délégation a noté qu'en raison des insuffisances dans les domaines de la santé, la nutrition et l'éducation au *Sénégal*, un grand nombre d'enfants se trouvaient exposés à des risques, mais que des mesures importantes avaient été prises en vue de protéger les droits de l'enfant, notamment une nouvelle loi adoptée en janvier 2001, qui était fondée sur les deux Conventions. La décision de créer un département ministériel qui serait chargé de la jeunesse témoignait de la ferme volonté des dirigeants de faire des droits de l'enfant une composante essentielle du développement social, et le programme national intégrant la nutrition et l'éducation à l'échelon des villages donnait la preuve de l'efficacité de ce type d'approche.

78. Concernant la note de pays sur le *Togo*, une délégation s'est félicitée des efforts déployés par le Gouvernement pour améliorer la situation des enfants et des femmes et, en particulier, de l'adoption de certaines dispositions législatives. Elle a estimé qu'il faudrait renforcer l'appui au programme, compte tenu de la situation toujours insatisfaisante dans les domaines de l'éducation et de la santé, notamment concernant les taux de vaccination. Elle a demandé à l'UNICEF de continuer d'apporter son concours, en particulier au niveau local. Il a été pris note de la formation de groupes communautaires dans le cadre du programme actuel, qui étaient particulièrement efficaces pour associer la population à la prise de décisions dans les différentes régions du pays.

79. La Directrice régionale s'est félicitée des remarques constructives et pertinentes qui ont été faites. Concernant la Guinée équatoriale et la Guinée, elle a confirmé que le Fonds entendait renforcer les capacités des gouvernements et des communautés, notamment en vue de les aider à aligner leurs lois nationales sur les deux Conventions. Elle a remercié les délégations des pays qui avaient apporté un appui croissant aux activités destinées à protéger les enfants dans la région. Il a été signalé aux délégations que le Nigéria et le Sénégal étaient les premiers pays à avoir élaboré des programmes à l'intention des adolescents. En conclusion, la Directrice régionale a rappelé que si les besoins en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale étaient im-

menses, un grand nombre de possibilités s'offraient néanmoins aux gouvernements, à la société civile et aux communautés locales et qu'ils pouvaient les saisir.

Amériques et Caraïbes

80. Le Directeur régional pour les Amériques et les Caraïbes a présenté les notes de pays sur le Belize, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, El Salvador, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, la République dominicaine et le Venezuela (E/ICEF/2001/P/L.19 jusqu'à E/ICEF/2001/P/L.34, respectivement). Il a décrit brièvement le contexte dynamique et complexe dans lequel les notes de pays avaient été élaborées, en soulignant qu'un nouveau consensus politique en faveur des droits de l'enfant s'était dégagé dans la région et a indiqué que l'UNICEF poursuivait ses interventions en faveur de la survie et notamment les tâches inachevées dans les pays où des retards avaient été enregistrés dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants. Il a noté que ces dernières années, les priorités établies à l'échelle de la région étaient plus résolument axées sur l'enseignement primaire, la protection de l'enfance et l'élimination du travail des enfants. Un intérêt accru était également porté aux programmes en faveur des handicapés moteurs ou mentaux. D'autres interventions s'inscrivant dans le cadre de l'approche fondée sur les droits portaient sur des questions plus larges ayant trait à la famille et la communauté. Le Directeur régional a rappelé qu'à l'occasion du dixième Sommet ibéro-américain des chefs d'État et de gouvernement, 21 dirigeants avaient déclaré qu'ils étaient déterminés à poursuivre leurs efforts en faveur de la réalisation des droits de l'enfant. Il a indiqué que l'avenir de coopération envisagé pour la région dans les 16 notes de pays constituait une tâche ardue qui exigerait tous les talents et les ressources que l'UNICEF et ses partenaires seraient en mesure de mobiliser.

81. Nombre de délégations ont accueilli favorablement les notes de pays et les objectifs généraux assignés dans le cadre des programmes. Plusieurs orateurs ont partagé l'avis exprimé dans un certain nombre de documents quant à la nécessité de renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé, et ont estimé que l'UNICEF était l'organisme désigné pour promouvoir des changements dans ce domaine.

82. Un certain nombre de délégations ont pris note avec approbation de l'engagement croissant en faveur des droits de l'enfant dans la région. Quelques-unes d'entre elles se sont félicitées de voir que l'approche fondée sur les droits était résolument prise en considération dans les notes de pays sur le *Brésil* et le *Costa Rica*, où les droits de l'enfant ont été associés aux orientations prises en matière de politique économique et sociale et aux mesures destinées à réformer les institutions. Ils ont en outre constaté avec satisfaction que les notes de pays sur la *Colombie* et le *Mexique* étaient favorables à la création d'un environnement dans lequel les droits de l'enfant seraient un principe reconnu. Une délégation a estimé que dans le cas d'*Haïti*, l'approche fondée sur les droits était valable en théorie mais que le programme proposé, tel qu'il avait été décrit, était trop confus. L'orateur a recommandé d'élaborer un programme ciblé sur un nombre limité de domaines et de définir des indicateurs précis des progrès réalisés qui pourraient faire l'objet d'un suivi sur une période de cinq ans. Concernant la note de pays sur le *Nicaragua*, une délégation a souhaité qu'on lui explique comment l'approche fondée sur les droits contribuerait à encourager la dispense de services de base. Une autre délégation a fait observer que les notes de pays sur le *Brésil*, la *Colombie* et le *Mexique*, par exemple, ne faisaient

pas clairement apparaître comment les problèmes épineux de la violence dans la famille et de l'exploitation sexuelle seraient traités.

83. S'agissant de la violence au sein de la famille, le Directeur régional a fait remarquer que ce problème méritait d'être examiné avec une attention rigoureuse dans toute la région. Il a indiqué que l'UNICEF avait mené une enquête dans 22 pays d'Amérique latine en 2000, qui avait révélé que quelque 26 millions d'enfants subissaient des sévices dans leur foyer. La même situation se reflétait dans d'autres statistiques réalisées à l'échelle de la région, qui indiquaient notamment que 85 000 jeunes enfants mouraient tous les ans.

84. Plusieurs délégations ont estimé que les conséquences du VIH/sida pour les enfants étaient extrêmement alarmantes, en particulier dans la région des Caraïbes et de l'Amérique centrale. Elles ont salué le rôle actif joué par l'UNICEF dans le cadre du Groupe thématique d'ONUSIDA au Mexique et se sont félicitées de l'attention qu'il portait à cette région. Elles ont toutefois fait observer que les notes de pays sur la *Jamaïque* et le *Mexique* ne décrivaient pas les activités spéciales devant être entreprises pour lutter contre le VIH/sida. Une délégation a estimé que dans le cas d'*Haïti*, un effort plus résolu s'imposait dans les domaines de la protection de l'enfant et de la santé en matière de reproduction. Il a également été recommandé de limiter le nombre des projets et de veiller à ce qu'ils soient axés sur des objectifs plus précis.

85. Répondant aux problèmes soulevés concernant le VIH/sida, le Directeur régional a reconnu que les interventions devraient être décrites de manière plus précise et que le VIH/sida représentait sans doute l'un des problèmes les plus graves auxquels la région de l'Amérique centrale et des Caraïbes devait faire face. Il a indiqué que le Fonds avait recensé 13 pays dans la région qui feraient l'objet d'une initiative transnationale spéciale permettant d'arrêter des mesures stratégiques, laquelle serait présentée au Conseil d'administration en septembre. Il a pris note avec satisfaction de l'initiative prise par un pays donateur d'appuyer des interventions contre le VIH/sida en Amérique centrale et dans les Caraïbes et a indiqué que l'UNICEF attendait avec intérêt d'oeuvrer en collaboration étroite avec les programmes menés par ce pays dans la région.

86. Une délégation a estimé que la parité entre les sexes et l'enseignement primaire ne recevaient pas une attention suffisante dans les notes de pays sur le *Brésil*, la *Colombie*, le *Mexique* et le *Nicaragua*. Elle a ajouté qu'outre les efforts qu'il déploie en vue d'éliminer les disparités dans l'enseignement, l'UNICEF devrait accorder davantage d'attention à la qualité et à la pertinence de l'enseignement, ainsi qu'à l'insertion sociale des handicapés. Une autre délégation a fait observer que les enfants handicapés n'avaient pas reçu la priorité voulue dans la note de pays sur le *Nicaragua*.

87. Une délégation a demandé des précisions sur les raisons du retard enregistré dans le processus d'exécution du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en *Colombie*. Plusieurs autres délégations ont souligné qu'il importait d'expliquer comment les programmes de l'UNICEF pourraient compléter et/ou mettre à profit la réforme du système des Nations Unies et le processus de bilan commun de pays et de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment dans le cadre de la stratégie de prévention des catastrophes naturelles et de réduction de la vulnérabilité décrite dans la note de pays sur le *Nicaragua* et du regroupement des programmes avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au

développement proposé dans la note de pays sur le *Honduras*. Cette délégation a souligné que rien n'indiquait, dans le cas du *Mexique*, que les activités de l'UNICEF étaient coordonnées avec celles des autres organismes des Nations Unies.

88. Deux délégations ont fait des observations au sujet des notes de pays sur le *Brésil* et le *Venezuela*, en soulignant le manque de concordance entre les données officielles et les données figurant dans les notes de pays. Une des délégations a fait valoir que les sources des données devraient être clairement indiquées. Il a été souligné que la politique suivie dans les domaines économique et social au Venezuela garantissait pleinement les droits de tous les enfants, y compris ceux des populations autochtones. Concernant la note de pays sur le *Guatemala*, une délégation a estimé que davantage de progrès avaient été réalisés dans l'élaboration de lois destinées à réprimer les crimes dirigés contre les jeunes que la note de pays ne le donnait à entendre.

89. Une délégation a exprimé l'espoir que les activités menées en collaboration avec le *Honduras* et le *Guatemala* dans le domaine de l'eau potable se poursuivraient. Il a déploré les insuffisances des capacités institutionnelles et l'inefficacité des systèmes juridiques, et a souligné qu'il importait d'améliorer l'évaluation des programmes et la gestion des projets, et qu'il fallait utiliser les ressources de manière plus efficace. Une autre délégation a encouragé le Fonds à inclure dans le programme de pays sur le *Nicaragua* un chapitre décrivant les partenariats établis avec d'autres donateurs.

90. Deux délégations sont convenues de la nécessité d'élaborer un programme de pays plus souple, comme cela a été proposé dans la note de pays sur la *Colombie*, et ont estimé que le processus de consultation ouvert à une large participation était un atout essentiel du programme. Elles ont néanmoins souhaité qu'une attention accrue soit accordée au développement social, en particulier compte tenu du contexte actuel de consolidation du processus de paix. Une délégation a demandé que la coopération entre les organismes des Nations Unies dans le pays soit renforcée pour ce qui est des activités destinées aux enfants se trouvant dans des situations de conflit.

91. Une délégation a demandé que l'UNICEF joue un rôle plus actif pour promouvoir des interventions destinées à améliorer la santé des enfants en *Jamaïque*. Bien que le plan d'action à l'échelle du système et les autres partenariats aient été jugés favorablement dans la note de pays, aucune indication n'est fournie concernant le nombre de jeunes impliqués dans des crimes ou ayant commis un suicide. Le programme devrait englober des activités destinées à dépister de manière précoce les comportements à risque et les problèmes d'exclusion.

92. Le Directeur régional a indiqué que toutes les observations faites par les délégations seraient prises en considération lors de l'élaboration des recommandations concernant les programmes de pays. Il a proposé d'examiner certaines questions dans le cadre d'entretiens bilatéraux avec les délégations. Il a remercié les délégations qui avaient manifesté leur appui à des pays et des initiatives particulières et a notamment félicité une délégation de la région pour l'aide qu'elle apportait à des pays voisins dans les domaines de la santé et du développement des jeunes enfants. Il a souligné que l'élaboration de programmes dans une perspective axée sur les droits avait pris une importance croissante dans la région et que l'UNICEF avait déjà acquis une grande expérience à cet égard, comme les notes de pays en attestaient. Il a fait remarquer qu'en 2000, le Fonds avait réalisé une évaluation de l'impact des programmes axés sur les droits, qui avait servi de cadre de référence

pour l'élaboration de la plupart des programmes présentés au Conseil et il a ajouté que des informations supplémentaires sur les méthodes qui ont aidé les membres du Conseil à définir certaines stratégies décrites dans les notes de pays étaient mises à leur disposition.

Asie de l'Est et Pacifique

93. La Directrice régionale pour l'Asie de l'Est et le Pacifique a présenté les notes de pays concernant respectivement la République démocratique populaire lao (E/ICEF/2001/P/L.35 et Corr.1), la Mongolie (E/ICEF/2001/P/L.36) et la Thaïlande (E/ICEF/2001/P/L.37). Elle a exposé aux membres du Conseil les tendances régionales les plus récentes et les priorités de l'UNICEF en Asie de l'Est et du Pacifique. Les trois notes de pays avaient été élaborées en coopération étroite avec les gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, des partenaires non gouvernementaux et d'importants donateurs. Si ces notes de pays avaient été établies dans des contextes de programmation distincts et comportaient certaines particularités, l'UNICEF s'était efforcé de mettre au point des stratégies et des démarches communes à la sous-région. Dans les trois pays, le bilan commun de pays avait été mené à bien, dans un esprit de concertation, tandis que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement était en cours d'élaboration.

94. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les notes de pays. À propos de la note de pays concernant la *République démocratique populaire lao*, elles se sont félicitées du lien établi avec le Plan-cadre et la stratégie relative à la participation communautaire, ainsi que de l'approche par la base. Un intervenant a demandé des éclaircissements sur la manière dont la participation devait se matérialiser dans les écoles et souligné la modicité des ressources consacrées aux mesures de protection spéciale. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'accorder une plus grande attention aux enfants handicapés. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa contribution à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant dans le pays, et plus particulièrement à l'éradication de la poliomyélite. Le même intervenant a relevé la cohérence entre les priorités gouvernementales et les composantes du nouveau programme relatives à la préparation à la vie, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement et a exprimé l'espoir que l'UNICEF renforcerait son appui.

95. En réponse à l'observation concernant la modicité des ressources affectées aux activités de protection spéciale, la Directrice régionale a déclaré que le nouveau programme portait essentiellement sur l'information, la sensibilisation et un appui technique, activités qui faisaient surtout appel à des ressources humaines plutôt que financières. Des organisations non gouvernementales participaient aussi à l'exécution de ce programme, et la réalisation d'une bonne partie du budget-programme restait tributaire de ressources non encore disponibles. Quant à la nécessité de mobiliser davantage de ressources, la Directrice régionale est convenue que le pays faisait face à de graves difficultés, telles que le problème des munitions non explosées, disséminées sur la moitié du territoire, et la difficulté d'accès aux services sociaux. Le Gouvernement déployait d'importants efforts, comme le montraient les résultats obtenus, et méritait donc de bénéficier d'un soutien accru.

96. À propos du programme pour la *Mongolie*, une délégation a recommandé que l'UNICEF associe plus étroitement le Gouvernement à l'élaboration des stratégies, démarche qui permettrait d'obtenir de meilleurs résultats dans les domaines de

l'équité, de la qualité des services et de l'atténuation de la pauvreté. S'agissant de l'élaboration du programme pour la Mongolie, la Directrice régionale a fait observer que le nouveau Gouvernement avait été installé seulement vers le milieu de l'année 2000 et que la réunion sur les stratégies ne s'était tenue qu'en décembre. Toutefois, le Fonds engagerait la concertation avec le Gouvernement en vue d'élaborer et de mettre au point des stratégies.

97. À propos de la note de pays concernant la *Thaïlande*, une délégation s'est félicitée de la composante du programme relative à la sensibilisation aux problèmes de la drogue, de la prostitution et du travail des enfants en particulier. La même délégation a accueilli avec satisfaction le bon déroulement des processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et a exprimé l'espoir que l'UNICEF continuerait de jouer son rôle de catalyseur. Une autre délégation a déclaré qu'en dépit des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et en matière d'accès aux services de base pour la majorité de la population, il restait encore beaucoup à faire dans les domaines du travail des enfants, de la prostitution et de la prévention du VIH/sida. La même délégation a préconisé qu'on accorde une plus grande attention aux jeunes, aux filles, à l'application des conventions internationales pertinentes, à la communication et à la formation. La Directrice régionale s'est félicitée de la recommandation visant à renforcer les composantes de la sensibilisation et de la communication du programme pour la Thaïlande, en ajoutant qu'un nouvel ambassadeur de la jeunesse participait à la mobilisation des jeunes.

Asie du Sud

98. En présentant les notes de pays concernant le Bhoutan (E/ICEF/2001/P/L.38), le Népal (E/ICEF/2001/P/L.39) et le Sri Lanka (E/ICEF/2001/P/L.40), le Directeur régional pour l'Asie du Sud a déclaré que l'UNICEF saisissait l'occasion du Mouvement mondial pour l'enfance pour aborder plusieurs thèmes phares dans tous les pays de la région : la sensibilisation à la nécessité d'investir dans le potentiel que représentent les enfants; l'instauration de partenariats novateurs en faveur des enfants; la promotion de l'égalité entre les sexes; l'amélioration sensible de l'accès à une éducation élémentaire de qualité; la promotion du droit des enfants de faire entendre leur voix et de participer aux processus de développement qui affectent leur vie; et la lutte contre les dangers que doivent affronter les enfants, tels que le VIH/sida, la violence et les conflits.

99. Un certain nombre de délégations ont accueilli favorablement les trois notes de pays, en se félicitant notamment de leur qualité et de la place qu'elles faisaient aux droits, à la protection et au renforcement des capacités. Elles ont également noté avec satisfaction le bon déroulement du processus du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement et son adéquation avec le programme des trois pays. Un intervenant s'est déclaré préoccupé par l'évolution du VIH/sida en Asie du Sud et a recommandé que l'UNICEF s'occupe davantage de ce problème et que des ressources plus importantes soient affectées à la lutte contre le VIH/sida dans les trois pays. Une autre délégation a fait observer qu'il convenait d'accorder une plus grande attention au problème de la traite et à ses dimensions transfrontières et interrégionale.

100. Se référant à la note de pays concernant le *Bhoutan*, une délégation s'est félicitée de la pertinence des stratégies adoptées et a recommandé une meilleure définition des objectifs spécifiques à atteindre. Une autre délégation a critiqué la validité

des données présentées, en les estimant peu fiables. Tout en se félicitant des enseignements tirés, une délégation les a trouvés trop généraux. La même délégation a prié instamment l'UNICEF d'accorder une attention particulière à la réduction des disparités et a exprimé l'espoir que dans la recommandation relative au programme de pays, on approfondirait le volet du renforcement des compétences. Une autre délégation a estimé que le programme se dispersait excessivement et a recommandé que l'on se concentre sur un nombre plus limité de domaines. On a par ailleurs estimé que l'UNICEF s'était retiré du secteur de l'approvisionnement parce qu'il ne disposait pas des capacités nécessaires. Tout en prenant note de cette observation, le Directeur régional a souligné que la mise en oeuvre du programme reposait sur un certain dosage d'activités de sensibilisation, de communication, d'analyse et d'interventions concrètes, qui n'était pas le même pour tous les éléments du programme. Un intervenant a demandé des informations supplémentaires sur la situation du VIH/sida et sur la stratégie que le Gouvernement avait adoptée pour lutter contre ce fléau.

101. À propos des données utilisées dans la note de pays concernant le Bhoutan, le Directeur régional a déclaré que la qualité des données variait d'un secteur à l'autre et que l'on ne disposait guère de données désagrégées. Pour remédier à cette situation, il avait été décidé que l'amélioration des bases de données constituerait une importante composante de la nouvelle proposition de programme.

102. Plusieurs délégations se sont félicitées de la qualité du programme présenté dans la note de pays concernant le *Népal* et de la pertinence de ses stratégies. Elles ont aussi relevé la qualité de la collaboration interinstitutionnelle et l'orientation prise, notamment dans le cadre du Plan-cadre, vers la réalisation des objectifs du Sommet mondial. Une délégation s'est déclarée satisfaite du rôle que l'UNICEF jouait dans le Plan d'action à l'échelle du système pour le Népal. La même délégation a demandé des informations complémentaires sur le programme relatif au VIH/sida et a suggéré que la question soit examinée avec le bureau local du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), tandis qu'un autre intervenant a demandé avec insistance qu'on mobilise des fonds de différentes sources pour lutter contre le sida. Le Directeur général a fait observer que l'UNICEF présidait le groupe thématique du pays sur le VIH/sida et que, sous l'égide d'ONUSIDA, le Fonds était chargé des volets de la sensibilisation politique et de la communication avec les jeunes en particulier.

103. Des observations favorables ont été émises sur la stratégie de décentralisation et la manière dont le programme prenait en compte les caractéristiques locales et le caractère variable des disparités. Une délégation a fait observer que la note de pays aurait pu répertorier avec plus de précision les besoins et les objectifs dans les différents secteurs, notamment en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle.

104. S'agissant des besoins et des objectifs en matière de réduction de la mortalité maternelle, le Directeur régional a évoqué le projet sur le droit de la femme à la vie et à la santé et l'importance accordée à la prestation de soins obstétricaux d'urgence satisfaisants. On y associera des stratégies axées sur le respect des droits et visant à garantir l'accès des femmes aux services, ainsi qu'un examen de l'incidence du statut des femmes sur la mortalité maternelle et le profil de la morbidité. Une délégation a suggéré qu'on accorde une plus grande attention au problème de la traite. Le Directeur régional a expliqué l'approche communautaire de la prévention et de la réhabilitation, en soulignant le rôle de sensibilisation que l'UNICEF jouait à

l'échelon régional, concernant le projet de Convention de l'Association du Sud-Est pour la coopération régionale.

105. Se référant à la note de pays concernant le *Sri Lanka*, une délégation s'est félicitée de l'importance accordée à la protection, aux incidences du conflit et au renforcement des compétences aux échelons local et national. Une délégation a félicité l'UNICEF pour sa transparence vis-à-vis de la communauté des donateurs au Sri Lanka, et pour le rôle constructif joué par le programme destiné aux enfants touchés par le conflit armé. Pour un autre intervenant, il aurait fallu accorder une plus grande attention aux activités de sensibilisation et de renforcement des compétences, à l'analyse de l'incidence du programme de l'UNICEF sur les enfants touchés par le conflit, aux enfants dans les centres sociaux et aux personnes déplacées. Le Directeur régional a expliqué la répartition des activités entre les organismes des Nations Unies et l'orientation particulière du programme de l'UNICEF.

106. La même délégation a demandé des éclaircissements sur les activités de l'UNICEF en faveur des enfants handicapés. Une autre délégation s'est félicitée de la stratégie consistant à intervenir à la fois dans les zones de conflit et dans les régions non touchées par le conflit, ainsi que de l'intégration de ces deux types d'intervention. Un intervenant a relevé le faible niveau des ressources financières affectées au programme de réhabilitation des enfants touchés par le conflit armé. Le Directeur régional a déclaré que le programme de réhabilitation des enfants touchés par le conflit armé était entièrement financé par d'autres sources et restait donc fortement tributaire du soutien des donateurs. Une délégation a déclaré qu'elle aurait souhaité voir une description plus détaillée des rapports qu'entretenaient les donateurs avec le Plan-cadre et une analyse des dispositions que l'UNICEF prenait pour assurer une répartition équitable des ressources entre les enfants touchés par le conflit et ceux qui ne l'étaient pas. Le Directeur général a une fois de plus donné des explications sur les sources de financement du programme et a souligné la qualité des relations qui existaient entre les organismes des Nations Unies au Sri Lanka, y compris aux niveaux du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Enfin, une délégation a demandé des explications plus détaillées sur le rôle de l'UNICEF dans le domaine de l'éducation, en relevant que la mauvaise qualité de l'enseignement et l'absentéisme des enseignants expliquaient dans une large mesure les mauvais résultats des élèves.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

107. Le Directeur régional pour l'Europe centrale et orientale, la Communauté d'États indépendants et les États baltes a présenté la note de pays concernant la République de Moldova (E/ICEF/2001/P/L.41). Il a décrit quelques-unes des tendances communes à la région, telles que la multiplication des cas de VIH/sida et un accroissement considérable de la pauvreté. La proposition de programme de coopération avait été élaborée par le Gouvernement de la République de Moldova et l'UNICEF, en collaboration étroite avec un certain nombre de partenaires, dont la Banque mondiale. Elle prenait en considération le bilan commun de pays et la première esquisse du Plan-cadre, et s'appuyait sur un excellent travail de mise en application de certaines conventions internationales telles que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

108. La délégation du pays a exprimé son appui aux stratégies intersectorielles présentées dans la note de pays. La première priorité du Gouvernement était

l'amélioration du bien-être des enfants. Pour améliorer la situation dans le pays, il fallait protéger les enfants des difficultés de la période de transition. Pour ce faire, le Gouvernement avait entrepris de réviser les lois relatives aux droits des enfants. Il avait également lancé un certain nombre de programmes, tels que le programme national d'amélioration des services médicaux et de génétique, le programme national de nutrition et un programme d'enseignement des droits de l'homme dans les écoles. Le Gouvernement avait récemment soumis à l'UNICEF un rapport sur la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants, où figuraient des informations détaillées sur les mesures qu'il avait prises pour assurer la survie, la protection et le développement des enfants, ainsi que sur les mesures et les programmes qu'il envisageait d'adopter pour protéger le développement des enfants. La délégation a exprimé sa gratitude aux pays donateurs pour l'assistance financière et technique qu'ils avaient fournie au titre des différents projets et émis l'espoir qu'ils mettraient à disposition des ressources supplémentaires.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

109. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a présenté les notes de pays concernant l'Algérie (E/ICEF/2001/P/L.42), l'Égypte (E/ICEF/2001/P/L.43), le Liban (E/ICEF/2001/P/L.44), le Maroc (E/ICEF/2001/P/L.45), la République arabe syrienne (E/ICEF/2001/P/L.47), le Soudan (E/ICEF/2001/P/L.46 et Corr.1), la Tunisie (E/ICEF/2001/P/L.48) et le Yémen (E/ICEF/2001/P/L.49). Il a souligné que l'organisation s'était montrée disposée à apporter son assistance aux enfants et aux femmes de Palestine lors de la crise qu'ils venaient de vivre, et qu'elle participerait à la reconstruction et au développement du Sud du Liban et de la Bekaa occidentale si elle disposait des ressources nécessaires. Les stratégies, qui devaient permettre de renforcer au maximum l'effet du programme compte tenu des ressources disponibles, visaient à promouvoir la réalisation des droits des enfants, à répondre aux besoins les plus urgents et à favoriser la réalisation des principaux objectifs figurant dans le nouveau Programme mondial en faveur des enfants.

110. Se référant à la note de pays concernant l'Égypte, une délégation a souligné la nécessité de mener à leur terme tous les projets en cours d'exécution en Haute Égypte et d'oeuvrer en vue d'assurer la protection, de promouvoir l'égalité pleine et entière et de réduire les disparités.

111. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires pour la reconstruction et la réhabilitation du sud du Liban et de la Bekaa occidentale et ont lancé un appel en faveur d'une relance des initiatives. Une délégation a appelé l'attention sur le sort des enfants tués ou blessés par les mines antipersonnel. Le Directeur régional a répondu que les préoccupations concernant le *Liban* avaient déjà été prises en considération.

112. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que la note de pays concernant le Soudan mette l'accent sur la préparation aux situations d'urgence, la tolérance et la consolidation de la paix. Une délégation a relevé que la note de pays abordait la question de l'aide humanitaire dans la perspective d'un développement à long terme. Toutefois, les stratégies auraient dû préciser davantage, par exemple, la manière dont l'UNICEF entendait promouvoir l'accès à l'éducation élémentaire pour les enfants qui se trouvaient dans des zones de conflit et faire face au recul de la couverture vaccinale. Une délégation a déclaré que la note de pays devait faire ressortir un ciblage géographique plus précis. Un autre intervenant a demandé qu'une distinction

soit établie entre le rôle de l'UNICEF dans le programme de coopération et son rôle dans l'Opération Survie au Soudan. Il a également demandé que l'on rende davantage compte des opinions du Gouvernement. Le Directeur régional a déclaré qu'il serait tenu compte de toutes ces préoccupations dans l'élaboration de la recommandation relative au programme de pays.

113. Une délégation a fait observer que le *Yémen* disposait de capacités très limitées dans les domaines de la planification, de la recherche, de l'évaluation et de la mobilisation sociale et a exprimé l'espoir que la recommandation relative au programme de pays en rendrait compte. La même délégation a exprimé l'espoir que la collaboration entre la Banque mondiale, l'UNICEF et le Gouvernement permettrait de mobiliser un appui financier et technique supplémentaire en faveur du pays. Une autre délégation a souligné le rôle important que la communication sociale jouait en Algérie où de très nombreux foyers possédaient la télévision.

114. La précision et le ciblage ont été les principaux thèmes évoqués par plusieurs délégations qui se sont exprimées sur les notes de pays concernant l'*Égypte*, la *Tunisie* et le *Yémen*. Le Directeur régional s'est référé au cas de la *République arabe syrienne* pour expliquer comment la réduction des ressources ordinaires de l'UNICEF mettait en lumière la nécessité de cibler les interventions. D'une manière générale, on s'était pleinement efforcé de cibler les programmes qui étaient soumis au Conseil d'administration. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer la participation de la société civile, par exemple au *Maroc*, en *Tunisie* et au *Yémen*.

115. Une délégation s'est félicitée du fait que les notes de pays aient abordé le problème du VIH/sida, en soulignant qu'il convenait de s'attaquer à la pandémie avant qu'elle n'atteigne les proportions qu'elle avait prises dans d'autres régions. La délégation a suggéré que les recommandations relatives aux programmes de pays comportent une analyse détaillée de la situation du VIH/sida.

C. Prix Maurice Pate de l'UNICEF

116. Le Secrétaire du Conseil d'administration s'est adressé aux délégations au sujet du prix Maurice Pate. Il a dit qu'au cours des dernières années, bon nombre d'entre elles avaient demandé qu'on réfléchisse aux moyens de redonner vigueur à la pratique actuelle d'attribution de ce prix. Avant la première session ordinaire, le Bureau sortant et le nouveau Bureau du Conseil d'administration avaient approuvé un plan prévoyant la constitution d'un groupe de travail qui comprendrait des représentants du nouveau Bureau, de la Division des programmes et de la Division de la communication. Un dialogue officieux aurait lieu auquel toutes les délégations intéressées pourraient participer et à la suite duquel le groupe de travail pourrait présenter une recommandation au Conseil.

117. Une délégation a convenu qu'il faudrait revoir la question du prix et a proposé que l'UNICEF s'inspire de l'exemple des prix décernés par d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Une autre délégation a demandé quel était le calendrier du groupe de travail. Le Président a répondu que le groupe tiendrait des consultations tout au long de l'année et présenterait une proposition au Conseil à la première session ordinaire de 2002.

D. Rapport oral sur les préparatifs de la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 2001 consacrée aux enfants

118. La Directrice générale a informé les membres du Conseil des principaux objectifs de la session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants, qui était prévue du 29 janvier au 2 février, et indiqué qu'à cette session, le Comité examinerait les résultats préliminaires de l'examen décennal de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants de 1990. Pour lancer le débat, l'UNICEF ferait un exposé sur les tendances régionales et mondiales et organiserait deux réunions, l'une sur le développement et la participation des adolescents et l'autre sur la fillette. Les observations relatives à l'examen décennal et les rapports reçus des États Membres, des programmes des Nations Unies et des institutions spécialisées de l'ONU seraient utilisés pour établir le rapport que le Secrétaire général présenterait au Comité préparatoire à sa troisième session de fond, en juin.

119. L'un des moments forts de la deuxième session de fond du Comité préparatoire était le débat général consacré au projet de document final provisoire de la session extraordinaire, intitulé « Un monde fait pour l'enfant » (A/C.256/CRP.6), qui avait été établi par le Bureau du Comité préparatoire avec l'aide de l'UNICEF. Ainsi qu'il avait été convenu à la première session de fond du Comité, le document final devait être concis et concret et porter sur trois domaines principaux, à savoir : le développement du jeune enfant, l'éducation de base et la participation sociale des adolescents. Il devait aussi rappeler les grandes lignes des politiques en faveur des enfants plutôt que reformuler les accords mondiaux concernant certains secteurs sociaux.

120. La Directrice générale a fait observer que le Comité devait se prononcer sur deux questions d'organisation de la session extraordinaire en septembre, à savoir les dispositions à prendre pour la participation des ONG et l'organisation générale de la session. Elle a souligné que l'UNICEF était très favorable à la participation des ONG, qui étaient des partenaires indispensables des gouvernements et du système des Nations Unies, et elle a encouragé la participation active des enfants et des adolescents, dans le cadre des délégations des gouvernements et des ONG.

121. La Directrice générale a par ailleurs fait valoir que la session extraordinaire serait d'autant plus couronnée de succès que les gouvernements seraient représentés à un haut niveau pendant les préparatifs de la session et à la session elle-même. Il fallait faire de nouveaux efforts pour que les chefs d'État ou de gouvernement se fassent représenter auprès du Comité préparatoire et assistent en personne à la session en septembre. La Directrice générale a rappelé aux délégations que le succès de la session extraordinaire était aussi fonction du versement des contributions des États Membres dans les délais voulus.

E. Création d'une réserve opérationnelle

122. Le Contrôleur a présenté le rapport sur la création d'une réserve opérationnelle (E/ICEF/2001/AB/L.3), en indiquant qu'il était soumis à ce moment précis en application d'une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (E/ICEF/1999/AB/L.10). Ce rapport examinait les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à créer une réserve opérationnelle. L'UNICEF s'était très bien passé de ce type de réserve pendant 53 ans. L'accroissement des recettes et la meilleure prévisibilité des ressources, de même

que le meilleur suivi de la situation financière qu'autorisaient les nouveaux systèmes d'information, permettaient à l'UNICEF de gérer efficacement ses liquidités dans le cadre de sa politique actuelle en la matière. Il a été souligné que la création de réserves quelles qu'elles soient obligeait à soustraire des ressources au budget des programmes. Dans son rapport sur le rapport susmentionné (E/ICEF/2001/AB/L.4), le CCQAB a approuvé l'essentiel de l'examen et de l'analyse qui y figuraient mais a dit souhaiter reprendre l'examen de la question dans le cadre de son examen du budget biennal d'appui pour la période 2002-2003.

123. Toutes les délégations qui ont pris la parole au sujet du point de l'ordre du jour à l'examen ont félicité le secrétariat de la clarté et de la concision du rapport et se sont dites favorables à la recommandation tendant à maintenir la politique actuelle en matière de liquidités plutôt qu'à celle tendant à créer une réserve opérationnelle. Un grand nombre d'entre elles se sont par ailleurs félicitées de l'efficacité de la méthode de gestion budgétaire et financière actuelle de l'UNICEF.

124. Une des délégations a exprimé le vœu que les organismes des Nations Unies fassent preuve de cohérence en ce qui concerne les questions financières du type de celle qui était à l'étude et proposé qu'ils se consultent à cette fin.

125. Le Contrôleur a remercié les délégations de leurs observations, qu'elle a qualifiées de positives et d'utiles. La création d'une réserve aurait en effet pour résultat de soustraire des fonds au budget des programmes. L'UNICEF gérait son budget de manière prudente et se montrait méthodique dans toutes ses activités de programmation, de budgétisation et d'établissement de rapports afin de tirer le maximum de profit des fonds qui lui étaient confiés. Le Contrôleur a déclaré pour conclure que l'UNICEF faisait le point de ses besoins en matière de liquidités en permanence et que si un problème venait à se poser, il n'hésiterait pas à le signaler au Conseil d'administration pour que celui-ci examine à nouveau la question et propose éventuellement une solution de rechange (voir annexe II, décision 2001/7, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

F. Plan de travail et projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé

126. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur le plan de travail et le projet de budget pour 2001 de la Division du secteur privé (E/ICEF/2001/AB/L.1). Ce rapport a été présenté par le Directeur de la Division du secteur privé, qui a aussi décrit brièvement les conditions de travail de la Division en 2000 et les principales activités de cette dernière en 2001, à savoir sa participation au Mouvement mondial en faveur des enfants, l'élaboration de sa stratégie à long terme, la formulation de recommandations sur la collecte de fonds auprès du secteur privé et une étude systématique du secteur des entreprises, en ce qui concerne aussi bien les ventes que la collecte de fonds.

127. La plupart des délégations qui ont pris la parole ont fait l'éloge de la Division, qui avait créé environ un tiers des recettes de l'UNICEF, et ont appuyé son plan de travail et son projet de budget. Certaines se sont félicitées de ses nouvelles initiatives, notamment de son partenariat avec la Fédération internationale des associations de football, du lancement d'une initiative mondiale pour les techniques de collecte de fonds et de ses échanges de données d'expérience. D'autres ont dit attendre avec intérêt les premiers résultats de ces initiatives dans un proche avenir. Une délégation

a demandé s'il n'était pas possible de reproduire dans d'autres pays le programme d'investissement des pays nordiques, qui avait donné de bons résultats. Le Directeur a répondu que cela n'était pas exclu mais que cela se ferait à une autre échelle. On pourrait par exemple mettre en oeuvre un programme analogue de restructuration et d'investissement dans certains pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

128. De nombreuses délégations se sont félicitées de la création de l'équipe de travail mixte sur la collecte de fonds dans le secteur privé et ont dit qu'il y avait lieu d'examiner le rapport d'activité de cette dernière. Le Directeur de la Division et la Directrice générale ont répondu que le Conseil d'administration serait informé des activités de l'équipe spéciale dans le cadre de la présentation du rapport financier de la Division pour 2000.

129. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux a remercié le Conseil d'administration du bilan positif qu'il a dressé des efforts déployés par les comités nationaux pour l'UNICEF dans les domaines de la vente et de la collecte de fonds. Il constatait avec plaisir que, bien que la vente de cartes et de produits soit toujours à l'origine de la plupart des recettes de l'UNICEF, le plan de travail et le projet de budget de la Division mettaient de plus en plus l'accent sur la collecte de fonds dans le secteur privé. À son avis, cependant, les projections des recettes provenant de la collecte de fonds pour 2001 étaient un peu trop basses. Le Directeur de la Division a reconnu que ces projections étaient prudentes en raison de la situation économique actuelle, en particulier de l'imprévisibilité des taux de change. La Directrice générale a remercié les comités nationaux, non seulement de leur importante contribution au budget de l'UNICEF, mais aussi des précieux échanges intellectuels, idées et initiatives dont ils étaient à l'origine.

130. De nombreuses délégations se sont dites préoccupées par la diminution des ressources opérationnelles nettes de la Division, en particulier des ressources ordinaires, et ont fait observer que le projet de budget pour 2001 prévoyait une augmentation des dépenses malgré la diminution des recettes provenant du secteur privé. En réponse à leurs interventions, certains membres du Conseil ont proposé de modifier le projet de recommandation en y incluant des dispositions tendant à ce que les dépenses soient réduites proportionnellement à la diminution des recettes. Le Directeur de la Division et la Directrice générale ont répondu que le projet prévoyait déjà une diminution des dépenses au cas où les recettes seraient inférieures aux projections, ce qui était effectivement le cas et avait entraîné une réduction des dépenses de la Division en 1999 et en 2000 (voir annexe II, décision 2001/5, pour le texte de la décision à voter par le Conseil d'administration).

G. Questions financières

131. La Directrice générale adjointe à l'administration, à la gestion et aux finances a présenté les deux documents examinés au titre de ce point de l'ordre du jour, à savoir le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et le rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/55/5/Add.2) et le rapport de l'UNICEF au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et au CCQAB (E/ICEF/2001/AB/L.2). Elle a indiqué que la Cinquième Commission et l'Assemblée générale avaient déjà examiné ces documents et que pour le sixième exercice biennal consécutif, le Comité des commissaires aux comptes avait formulé un avis sans réserve sur les états financiers.

132. La Directrice générale adjointe a remercié les commissaires aux comptes, en particulier le représentant du Ghana, de l'ouverture d'esprit et du professionnalisme dont ils avaient fait preuve pendant leurs vérifications. L'UNICEF se réjouissait de continuer à travailler avec les vérificateurs externes du Royaume-Uni jusqu'en juin 2001 et avec ceux de la Cour française des comptes ultérieurement. La Directrice générale adjointe a également remercié le CCQAB de ses conseils.

133. Elle a ensuite abordé les principaux points du rapport financier et des états financiers vérifiés. Si l'on comparait les résultats financiers de l'UNICEF à la fin de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1997 à ceux obtenus à la fin de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999, on constatait que les recettes avaient augmenté de 13 % pour atteindre le chiffre de 2 milliards 83 millions de dollars; que les ressources ordinaires n'avaient augmenté que de 6 % alors que les contributions versées par les gouvernements n'avaient diminué que de 5 %; que pendant l'exercice biennal 1998-1999, les dépenses avaient représenté 93 % du montant des recettes; et que le coefficient de liquidité était de 1,42 au 31 décembre 1999, contre 1,36 au 31 décembre 1997.

134. Certaines délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir fait l'objet d'un avis sans réserve du Comité des commissaires aux comptes pour le sixième exercice biennal consécutif, ce qui témoignait de la grande qualité de sa gestion financière et de sa comptabilité. D'autres en revanche se sont dites préoccupées par l'assistance en espèces aux gouvernements, dont le solde non liquidé au 31 décembre 1999 était de 159,9 millions de dollars, c'est-à-dire dépassait de 48,2 millions de dollars celui qui était enregistré au 31 décembre 1997. Une délégation a exprimé la même préoccupation que celle dont le CCQAB et certaines délégations ont fait part à la Cinquième Commission. Un certain nombre d'intervenants ont demandé que le secrétariat présente au Conseil d'administration, à sa session de septembre 2001, un rapport sur les pratiques en vigueur en ce qui concerne l'assistance en espèces aux gouvernements et sur les incidences des amendements apportés au Règlement financier et aux règles financières de l'UNICEF. Une délégation a demandé des précisions sur le rôle du Comité des commissaires aux comptes en ce qui concerne l'application des recommandations issues des vérifications.

135. Dans sa réponse, la Directrice générale adjointe a indiqué que l'assistance en espèces aux gouvernements était toujours d'actualité et a évoqué l'intéressant débat qui s'est tenu en 1999, lorsque le Conseil d'administration a examiné la question de la révision du Règlement financier et des règles financières de l'UNICEF. Elle s'est référée aux paragraphes 21 à 27 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999, dans lesquels le Comité ne faisait part d'aucune inquiétude concernant l'assistance en espèces aux gouvernements, ce dont l'UNICEF avait déduit qu'il était satisfait des mesures prises à ce sujet. Elle a en outre fait valoir que le solde de l'assistance en espèces aux gouvernements au 31 décembre 1999 n'avait qu'une valeur indicative et n'était probablement dû qu'aux nombreux transferts qui avaient été effectués avant la clôture des comptes. L'UNICEF suivait de très près les comptes d'assistance en espèces aux gouvernements qui n'étaient pas apurés neuf mois ou davantage après leur ouverture et des cadres de l'UNICEF s'étaient chargés eux-mêmes de cette tâche à l'occasion de leurs visites dans les bureaux extérieurs et de leurs réunions avec des homologues gouvernementaux. Lorsque le solde de ces comptes ne diminuait pas, l'assistance pouvait être suspendue.

136. Ayant évoqué la lourde charge de travail que les préparatifs de la troisième session ordinaire de 2001 imposent au secrétariat, la Directrice générale adjointe a demandé que le rapport soit soumis au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2002 plutôt qu'en 2001. Répondant à une question posée par une délégation, elle a expliqué que le Comité des commissaires aux comptes était habilité à examiner les aspects des opérations de l'UNICEF concernant les finances, la gestion et les programmes, notamment les programmes de coopération avec les gouvernements. Elle a précisé que ces derniers se montraient très coopératifs pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (voir annexe II, décision 2001/6, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration).

H. Réunion d'annonce de contributions

137. La Directrice générale a ouvert la deuxième réunion annuelle d'annonce de contributions en application de la décision 1999/8 (E/ICEF/1999/7/Rev.1) sur la stratégie de mobilisation des ressources, qui stipulait qu'à la première session ordinaire de chaque année, les gouvernements qui sont en mesure de le faire annonceront leurs contributions volontaires à la masse commune des ressources de l'UNICEF ainsi que le calendrier de leurs versements. Elle a présenté l'état actuel des contributions versées par les gouvernements et exprimé sa gratitude pour le ferme appui et la confiance manifestés à l'égard de l'UNICEF, comme en témoigne l'accroissement général des ressources. Elle s'est toutefois inquiétée de la tendance à la baisse des ressources ordinaires. Elle a fait observer que la baisse de ces ressources menaçait le fondement de l'UNICEF et a présenté le rôle crucial que les ressources ordinaires jouaient pour l'organisation.

138. La Directrice générale a remercié les délégations pour les contributions volontaires faites au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2000. Elle s'est particulièrement félicitée des contributions des 56 pays bénéficiant d'un programme de pays, qui montraient combien leurs gouvernements appuyaient et appréciaient les activités de l'UNICEF. Elle a rendu un hommage spécial aux sept gouvernements qui ont continué à faire des contributions généreuses à l'UNICEF et remercié ceux qui avaient augmenté leurs contributions l'année précédente, en particulier ceux dont la contribution a augmenté de 7 % ou plus.

139. Trente-sept délégations (15 provenant de pays bénéficiant d'un programme de pays et 22 de pays donateurs) ont fait des interventions. En plus des contributions reçues avant la réunion d'annonce de contributions, le secrétariat a reçu 66 annonces de contributions, dont 49 fermes et 17 à titre indicatif. Quinze gouvernements ont annoncé le calendrier de leurs versements et neuf le montant indicatif de leurs contributions futures.

140. Plusieurs délégations ont partagé la préoccupation de la Directrice générale face à la baisse des ressources ordinaires. Il fallait établir un équilibre entre les ressources ordinaires et les contributions réservées afin de maintenir le caractère de l'organisation. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que la réunion d'annonce de contributions ait permis d'assurer des ressources plus prévisibles et d'améliorer le partage des charges dans le contexte de la stratégie de mobilisation des ressources et du cadre de financement pluriannuel.

141. Pour conclure, la Directrice générale a remercié toutes les délégations qui ont annoncé des contributions pendant la session, ainsi que toutes celles qui ont manifesté leur intention de le faire. Elle attendait avec intérêt la position des délégations qui n'ont pas pu annoncer des contributions en janvier dès que le processus d'établissement de leur budget aura été mené à terme. Le document E/ICEF/2001/CRP.4, qui montrait les contributions reçues avant et pendant la session, a été distribué. (Voir annexe I pour la mise à jour.)

I. Questions diverses

142. La Directrice générale a fait un exposé oral sur le moral du personnel. Elle a loué l'excellent travail effectué par le personnel de l'UNICEF et souligné que les fonctionnaires devaient travailler dans un environnement positif. Ces dernières années cependant, il leur est demandé de travailler dans des environnements plus dangereux et plus complexes, et ils sont souvent séparés de leurs familles. La sécurité était un problème d'une ampleur croissante alors que les ressources nécessaires pour financer certains postes étaient de moins en moins prévisibles.

143. La Directrice générale a indiqué que le moral du personnel était une priorité absolue de l'organisation et qu'elle avait donné instruction aux chefs de bureau de faire une place de choix à la question dans leurs programmes. Elle a présenté certaines initiatives en cours : lors des réunions de gestion à l'échelle mondiale, les questions relatives aux ressources humaines étaient toujours à l'ordre du jour; un site consacré au moral du personnel a été créé sur le réseau Intranet afin d'encourager un dialogue libre et ouvert; on fait de plus en plus appel aux services d'intermédiaires; et des ateliers conjoints à l'intention du personnel affecté aux programmes et du personnel affecté aux opérations se tenaient. Elle a ajouté que lorsqu'elle-même et les directeurs généraux adjoints se déplaçaient dans les régions, ils examinaient la situation concernant le moral du personnel. Elle s'est félicitée de la mise en place, dans la plupart des bureaux régionaux, d'une équipe de gestion et de mise en valeur des ressources humaines.

144. Les prestations dont bénéficiait le personnel comprenaient le congé de paternité, le congé à l'occasion d'une adoption, le congé pour motif familial d'urgence et les mesures visant à encourager un environnement propice à la vie de famille. La Directrice générale a indiqué que le VIH/sida était devenu plus qu'une politique et un programme; c'était maintenant également une question de ressources humaines qui avait des incidences pour le personnel de l'UNICEF. Malgré les progrès enregistrés en ce qui concerne le moral du personnel, les efforts se poursuivaient.

145. Deux délégations se sont félicitées de l'exposé et ont reconnu que les ressources humaines posaient une question de gestion essentielle. Le personnel était la clef de voûte du succès de l'organisation. Une délégation a demandé que des rapports périodiques soient établis sur le moral du personnel.

J. Clôture de la session

146. Pour conclure, la Directrice générale a indiqué que la première session ordinaire du Conseil chaque année était particulièrement importante car elle permettait de procéder à un examen approfondi des directives de programmation dans le contexte des notes de pays. Elle a remercié les délégations des très importants ap-

ports qu'elles avaient faits et ajouté qu'elle attendait avec intérêt de les revoir à la deuxième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire qui se tiendrait la semaine suivante.

147. Elle s'est félicitée des résultats de la réunion d'annonce de contributions et de la volonté des gouvernements de rendre les ressources plus prévisibles. Enfin, elle a félicité le Président et les autres membres du Bureau en notant combien il importait d'avoir des membres du Conseil efficaces et engagés. Elle a également remercié les interprètes, le personnel des services de conférence et le Secrétaire du Conseil.

148. Pour conclure, le Président a félicité les Vice-Présidents et la Directrice générale pour leur coopération et leur participation active aux travaux et remercié le Secrétaire du Conseil. Il a déclaré qu'il avait eu l'occasion de travailler dans de nombreuses instances à l'ONU et que les sessions du Conseil d'administration de l'UNICEF étaient des plus agréables.

149. Pendant son mandat d'un an, le Président comptait continuer à commencer les réunions à l'heure. Il a estimé, selon ses calculs, qu'une économie de 13 500 dollars pourrait ainsi être réalisée au cours de l'année. Il a émis le vœu de retrouver les membres du Conseil à la deuxième session de fond du Comité préparatoire la semaine suivante.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM

Cadres pour l'établissement d'indicateurs du bilan commun de pays

Déclaration de Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire : « Les Nations Unies et l'Europe : partenaires multilatéraux actifs »

150. La première partie de la réunion conjointe a été présidée par S. E. M. Movses Abelian (Arménie), Président du Conseil d'administration de l'UNICEF. L'Administrateur du PNUD, la Directrice générale de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, le Sous-Directeur exécutif du PAM et M. Poul Nielson, Commissaire européen au développement et à l'aide humanitaire, occupaient la tribune. L'Administrateur du PNUD a présenté M. Nielson.

151. M. Nielson a souligné le renforcement des relations entre la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies tout en indiquant qu'il était possible d'y apporter des améliorations et de mettre en place un partenariat plus efficace. La coopération avec le système des Nations Unies devait être plus systématique et axée sur les programmes et moins ponctuelle et axée sur les projets, et permettre de renforcer l'engagement mutuel en faveur d'un dialogue en matière de politiques. Pour intensifier la collaboration, il faudrait reconnaître la valeur ajoutée et les capacités essentielles des organismes des Nations Unies par rapport aux priorités de la Communauté européenne en matière de politiques de développement.

152. Évoquant les changements intervenus dans la politique de développement de la Commission européenne au cours de l'année écoulée, M. Nielson a présenté les trois principaux éléments à l'origine de la nouvelle approche de la Communauté européenne en matière de politiques de développement et de coopération pour le développement. Premièrement, la Commission européenne et les ministres chargés du développement de l'Union européenne sont convenus, lors des sessions du Conseil de développement de mai et novembre 2000, d'une politique européenne de développement. Deuxièmement, les 15 États membres de l'Union européenne et les 77 États membres du Groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui constituent le partenariat ACP-Union européenne ont franchi une nouvelle étape historique dans leur relation en établissant le nouvel Accord de Cotonou. Troisièmement, la Commission a pris des décisions extrêmement importantes quant aux moyens de réformer et d'améliorer radicalement la gestion de l'aide extérieure fournie par la Communauté. Ces trois décisions visaient à aider la Communauté à relever le double défi qui consiste à rendre l'aide extérieure plus efficace et à aider les pays en développement à s'intégrer progressivement dans l'économie mondiale.

153. Ainsi, dans la nouvelle orientation de la Communauté européenne en matière de développement, la lutte contre la pauvreté est devenue le principal objectif de toutes les politiques et activités. Pour atteindre cet objectif général, la Commission concentrerait ses efforts sur six domaines où elle détient un avantage comparatif : commerce et développement; intégration et coopération régionales; politiques macroéconomiques liées aux stratégies de lutte contre la pauvreté, en particulier le renforcement des secteurs sociaux comme la santé et l'éducation; transport fiable et durable; sécurité alimentaire et stratégies de développement rural durable; enfin,

renforcement des capacités des institutions, bonne gouvernance et état de droit. Les questions intersectorielles telles que l'égalité des sexes, l'environnement et les droits de l'homme seraient pleinement intégrées à toutes ces activités.

154. Étant l'un des principaux donateurs dans le domaine de l'aide au développement, la Communauté s'efforçait de tirer le meilleur parti des cadres et processus existants, notamment des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les programmes de l'Union européenne seront basés sur ces instruments, le cas échéant, lors de l'élaboration des documents stratégiques de pays pour le prochain plan pluriannuel.

155. Les engagements pris au Sommet mondial pour le développement social ont servi de base à la nouvelle orientation de la Commission européenne en matière de coopération pour le développement. Ces engagements ont été intégralement incorporés dans l'accord de partenariat ACP-Union européenne signé à Cotonou le 23 juin 2000. L'accord mettait l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'intégration des pays en développement dans l'économie mondiale. La première étape consisterait à renforcer le volet politique des relations entre les pays ACP et l'Union européenne, notamment en ce qui concerne les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'état de droit, la bonne gouvernance, l'égalité des sexes, la lutte contre la corruption et l'importance de la communication et de l'information. Des accords régionaux de partenariat économique seraient conclus dans les zones de libre-échange à l'échelle régionale, ce qui permettrait aux pays ACP de s'intégrer graduellement dans l'économie mondiale. La coopération et l'intégration régionales étaient perçues comme la pierre angulaire de toute réponse efficace face à la mondialisation, et le commerce a été fermement lié aux questions liées à l'environnement et aux normes de travail. L'accord de Cotonou a ouvert la voie à une augmentation des investissements étrangers directs, que l'Union européenne entendait stimuler grâce à un nouveau mécanisme d'investissements doté de 2,2 milliards d'euros. Des crédits seraient alloués après évaluation des conditions de chaque pays et des résultats obtenus.

156. M. Nielson a également présenté la réforme du service extérieur de la Commission à compter de 2001. L'objectif, qui est d'en accroître l'efficacité, se fondait sur trois principaux éléments : un nouvel Office de coopération Europe-Aid chargé de gérer l'aide extérieure de l'Union européenne; la création de mécanismes internes plus solides et mieux structurés pour garantir la qualité et la cohérence des programmes d'aide de la Commission européenne; l'examen approfondi des engagements pris afin d'améliorer le rythme et la qualité des dépenses. La mise en route de la première phase de décentralisation et de délégation de pouvoirs à 23 délégations en 2001 était bien avancée et comprenait la fourniture de ressources humaines et matérielles. Toutes les délégations y participeront d'ici à la fin de 2003.

157. L'un des objectifs de la gestion de l'aide extérieure était de renforcer la coopération avec certains organismes des Nations Unies chargés du développement et des affaires humanitaires. La modification des dispositions juridiques favoriserait une coopération plus souple avec l'Organisation des Nations Unies et changerait la culture d'entreprise de la Commission européenne à l'égard de l'Organisation. D'importantes réunions sur la lutte contre la pauvreté se tiendraient en 2001, notamment la troisième Conférence des pays les moins avancés et la réunion sur le financement du développement.

158. La politique de la Communauté européenne en matière de développement est entrée dans une nouvelle ère. Étant un important partenaire dans le domaine de la coopération pour le développement à l'échelle mondiale, la Communauté était disposée à assumer sa part de responsabilité pour ce qui est d'améliorer la société internationale. Il fallait assurer une gouvernance plus mondiale. L'intensification de la coopération entre la Communauté européenne et le système des Nations Unies devrait y contribuer davantage.

159. Pour conclure, M. Nielson a déploré la décision prise récemment par l'un des principaux donateurs concernant le FNUAP, en particulier à un moment où tant de femmes victimes de violence et marginalisées avaient besoin de l'appui de cette organisation. Il a souligné l'importance des activités entreprises par le FNUAP et la Fédération internationale pour le planning familial, organisation qui avaient considérablement contribué à la lutte contre la pauvreté et à l'avènement d'une communauté mondiale solidaire.

Observations des délégations

160. Une délégation s'est félicitée de la « nouvelle ère » en matière de coopération pour le développement annoncée par la Commission européenne. Le partenariat avec l'Organisation des Nations Unies en particulier représentait un pas très positif. Le principal défi à relever consistait à intensifier la coordination et la coopération. L'intervenante a qualifié d'évolution positive le renforcement des activités opérationnelles des Nations Unies, l'importance croissante des activités régionales et l'intensification de la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods. Il fallait une approche réaliste et globale en matière de développement qui permette de traduire les nouvelles idées en orientations et en stratégies. Le renforcement des relations entre la Commission européenne et l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du développement et des activités humanitaires était une importante priorité pour sa délégation qui assurait actuellement la présidence de l'Union européenne. Il faudrait accueillir favorablement les consultations futures entre les Conseils d'administration et le Commissaire.

161. Une autre délégation a exprimé sa gratitude au Commissaire pour la visite qu'il a effectuée au Japon avant de participer à la réunion conjointe des Conseils d'administration. L'intervenant a souligné qu'il importait d'amener les populations à appuyer l'aide publique au développement grâce à des programmes plus efficaces. Sa délégation se félicitait de l'ouverture de l'Office de coopération Europe-Aid. Son pays partageait plusieurs des objectifs définis par M. Nielson, en particulier avec le système des Nations Unies. Au niveau des pays, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les plans d'action sectoriels étaient des instruments essentiels. L'aide devrait être coordonnée de manière graduelle sans que des vues soient imposées aux pays en développement. Il importait que les pays bénéficiaires choisissent la forme appropriée d'aide au développement en fonction de leur situation propre. À cet égard, on pourrait envisager à la fois l'approche-programme et l'approche-projet.

162. D'autres délégations se sont félicitées de l'importance que l'Union européenne attachait à l'aide au développement et au renforcement de la coopération avec les Nations Unies. Il fallait espérer que la réunion sur le financement du développement permettra de renverser la tendance à la baisse des ressources consacrées au développement. Une délégation a relevé l'expérience réussie de la collaboration régionale

dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en matière de lutte contre la pauvreté. Un autre intervenant a posé des questions concernant la coordination entre les instruments de programmation au niveau des pays et la manière dont les programmes d'aide des États membres de l'Union européenne seraient coordonnés avec le programme général d'aide de l'Union européenne.

163. La Directrice générale de l'UNICEF s'est félicitée du fait que le Commissaire Nielson ait ouvert la voie à l'établissement d'un partenariat entre l'Union européenne et les Nations Unies. L'UNICEF s'engageait à collaborer avec l'Union européenne dans le cadre du dialogue proposé par le Commissaire. La Directrice générale a également indiqué que l'UNICEF attendait avec intérêt l'examen décennal de la suite donnée au Sommet mondial pour les enfants qui aura lieu en 2001.

164. La Directrice exécutive du FNUAP a remercié le Commissaire de son appui au FNUAP, qui appuierait les activités qu'il avait proposées en particulier dans le contexte régional.

165. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a remercié le Commissaire de sa déclaration et expliqué que son organisation avait reconnu le rôle important joué par l'Union européenne en créant un poste d'observateur permanent pour l'Union européenne au sein de son conseil d'administration.

166. L'Administrateur du PNUD s'est dit favorable au partenariat entre le système des Nations Unies et l'Union européenne et a souligné l'importance de la nouvelle initiative.

167. M. Nielson a répondu aux observations et aux questions soulevées. Il a indiqué que la Commission souhaitait vivement accélérer le dialogue avec le système des Nations Unies. Il a souligné l'importance de la coopération dans le domaine de la prévention des conflits et dans les activités visant à assurer le passage d'une situation de crise au développement. Il importait que la coopération pour le développement soit efficace afin d'assurer le soutien des populations à l'aide publique au développement. S'agissant de programmation, l'intervenant a souligné qu'il fallait un plan d'action sectoriel pour améliorer la qualité des activités de développement et les rendre plus prévisibles. L'utilisation de documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté comme cadre permettait d'assurer une meilleure coordination entre les donateurs grâce à la participation des institutions de Bretton Woods. Il fallait prendre des mesures collectives pour exécuter des programmes viables susceptibles de produire des résultats vérifiables. En réponse à une question, M. Nielson a indiqué que l'Union européenne ne ferait pas de contribution de base aux fonds et programmes des Nations Unies car les membres de l'Union étaient déjà des donateurs. Il a souhaité que la réunion sur le financement du développement permette de mobiliser l'appui des populations à l'aide publique au développement.

Progrès de l'utilisation des indicateurs dans les bilans communs de pays

168. La deuxième partie de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM était présidée par Mme Ulla-Maija Finskas-Aho (Finlande), Vice-Présidente du Conseil d'administration du PAM, qui a transmis aux participants les salutations du Président du Conseil. Mme Finskas-Aho a précisé que la présente session serait consacrée à l'étude des progrès accomplis dans l'élaboration des indicateurs du bilan commun de pays et dans leur utilisation.

Elle a présenté le Président du groupe de travail spécial sur les indicateurs du bilan commun de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement.

169. Le Président du groupe de travail a déclaré que l'élaboration des indicateurs du bilan commun de pays offrait un exemple d'une parfaite coopération entre les organismes des Nations Unies. En effet, outre les organismes représentés sur l'estrade, la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales, toutes les commissions régionales et d'autres institutions y avaient pris une part active. L'intervenant a expliqué que le bilan commun de pays était un processus d'examen et d'analyse de la situation des pays en matière de développement fonctionnant sous le contrôle des pays, fondé sur des principes souples qui lui permettaient de s'adapter aux conditions et aux besoins locaux favorisant le rapprochement entre les partenaires de développement nationaux et internationaux. Il a précisé que la liste des indicateurs donnée dans les principes de base du bilan commun de pays n'avait qu'une valeur d'information et n'était ni normative ni limitative. Les indicateurs avaient été conçus pour mesurer les progrès accomplis en vue des principaux objectifs de développement établis dans le cadre des conférences, des sommets et des conventions des Nations Unies tenus dans les années 90. Ils permettaient également de repérer les lacunes à combler en matière de données, ainsi que les domaines dans lesquels les systèmes statistiques nationaux avaient besoin d'être renforcés.

170. Pour évaluer l'utilisation des principes de base des indicateurs du bilan commun de pays, le groupe de travail avait envoyé un questionnaire aux pays qui avaient mené à bien le bilan commun depuis que ces principes avaient été mis au point; il avait reçu des réponses de 36 pays sur les 37 sollicités. Cette enquête avait permis de constater que les équipes de pays des Nations Unies, en coopération avec les gouvernements nationaux, utilisaient des indicateurs différents suivant les pays. Le choix des indicateurs utilisés était dicté essentiellement par la disponibilité des données. La plupart des équipes de pays travaillaient en étroite collaboration avec les gouvernements, en particulier avec les offices nationaux de statistique et les ministères d'exécution, et avaient fréquemment recours à des experts nationaux. L'enquête avait également fait ressortir le rôle décisif joué par les offices nationaux de statistique dans le choix des indicateurs et l'établissement de leur validité. À cet égard, la plupart des équipes de pays avaient indiqué qu'elles comptaient principalement sur les sources de données nationales et qu'elles n'utilisaient largement les sources internationales qu'en situation de crise ou à l'issue de crises.

171. D'après les résultats de l'enquête, la plupart des équipes de pays avaient créé des bases de données pour le suivi des conférences internationales ou se proposaient de le faire. Néanmoins, elles avaient du mal à les tenir à jour faute de ressources et de compétences techniques. Les indicateurs du bilan commun de pays constituaient un point de départ pour l'évaluation et l'analyse de la situation d'un pays, permettaient de repérer les domaines clefs appelant la définition de grandes orientations et de programmes et servaient d'outil pour des activités conjointes de sensibilisation et de programmation. De nombreuses équipes de pays mentionnaient l'existence de liens entre le bilan commun de pays et d'autres cadres d'action, notamment avec les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. La plupart disaient avoir mis en place des programmes pour se doter de moyens accrus en matière statistique ou se proposaient de le faire au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

172. Le Président a énuméré les défis à relever. Les indicateurs de base du bilan commun de pays devaient être adaptés aux nouvelles priorités établies par les plans nationaux, les examens de suivi des conférences et la Déclaration du Millénaire. La collecte de données coûtait cher et les ressources prévues pour consolider les systèmes statistiques étaient limitées. Il faudrait donc encore une aide financière internationale et des compétences techniques. Pour mettre au point de nouveaux indicateurs, il conviendrait de se fonder sur les meilleures pratiques tirées des expériences antérieures et de mieux utiliser la participation nationale et régionale.

Communication de l'équipe des Nations Unies au Népal

173. Le Vice-Président de la Commission nationale de la planification du Gouvernement népalais a rappelé que les organismes des Nations Unies étaient présents au Népal depuis 1951 et qu'ils avaient amélioré la vie du peuple népalais à de nombreux points de vue. Le système des Nations Unies et le Gouvernement népalais étaient liés par des liens éprouvés d'amitié et de partenariat. L'intervenant a cité trois projets dans le cadre desquels le PNUD, l'UNICEF et le PAM travaillaient de façon complémentaire en exploitant au mieux leurs atouts respectifs. Il a signalé en particulier que des dispositions concrètes étaient prises pour accroître cette coopération au titre du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En tant que président de l'atelier national sur le projet de bilan commun sur le Népal, il s'était beaucoup réjoui du débat intensif dont les problèmes de développement du pays avaient fait l'objet à l'occasion de la définition du bilan commun.

174. Dix-huit mois avaient été consacrés à l'élaboration des principes de base des indicateurs du bilan commun de pays, donnant lieu à une série de consultations avec divers organes gouvernementaux chargés de la collecte de données, ainsi qu'avec des décideurs et d'autres fonctionnaires qui recherchaient des données ou en utilisaient. À l'issue de ces consultations, il avait été décidé d'essayer de trouver un juste équilibre entre ce qui était souhaitable et ce qui était faisable. Les groupes thématiques interorganisations des Nations Unies avaient apporté une contribution particulièrement importante aux dernières décisions relatives aux impératifs en matière de données et aux sources de données. Des données complètes et à jour permettraient au Gouvernement de procéder plus systématiquement au suivi des objectifs établis lors des conférences internationales. Il convenait de noter que le Gouvernement et les organismes des Nations Unies s'employaient ensemble à intégrer dans le prochain recensement de population des perspectives sexospécifiques.

175. Le Coordonnateur résident des Nations Unies et Représentant résident du PNUD a déclaré que, dans le cas du Népal, les indicateurs du bilan commun de pays avaient facilité l'évaluation générale de la situation en matière de développement et permis de mieux cerner les principaux problèmes. Ils fournissaient des éléments de base à l'analyse des impératifs du développement et permettaient de suivre les progrès accomplis en vue des objectifs mondiaux et de ceux du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ils permettaient de repérer les lacunes à combler sur le plan des données et de la mise en place de capacités. Ils s'inscrivaient dans la stratégie des trois A (Assessment, Analysis, Action), qui mettait à contribution l'évaluation, l'analyse et l'action. Les indicateurs utilisés avaient été choisis pour leur applicabilité au contexte népalais et compte tenu des données disponibles et de leur qualité. Les participants au processus, à savoir le Gouvernement, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires de développement, s'étaient réunis

en groupes thématiques pour décider des indicateurs à retenir. Ils s'étaient mis d'accord sur 114 indicateurs qui utilisaient 28 sources gouvernementales et 7 sources internationales mais ne couvraient pas tous les domaines. Pour parer à cet inconvénient, il avait fallu renforcer le système national d'information sur le plan de la collecte et du traitement des données et harmoniser les systèmes statistiques nationaux.

176. Le représentant du FNUAP au Népal a fait savoir que l'élaboration des indicateurs du bilan commun pour le Népal avait limité le double emploi dans les activités entreprises par les différents organismes et accru l'esprit d'équipe et le sens de l'action chez les fonctionnaires des Nations Unies en poste dans le pays. Le document produit avait reçu un accueil favorable, tant au Népal qu'ailleurs. Au titre des enseignements à tirer de l'expérience, le représentant du FNUAP a déclaré qu'on aurait pu faire mieux sur le plan de la participation et que le processus avait accru le volume de travail déjà lourd des groupes thématiques interorganisations. Il a également signalé que les efforts auraient été plus fructueux si une approche fondée sur le respect des droits avait été adoptée dès le début.

177. Le bilan commun de pays avait mis en évidence les problèmes de développement auxquels le Népal devait s'attaquer. Il s'agissait essentiellement de lutter contre la pauvreté qui sévissait à grande échelle : 42 % de la population vivait en dessous du seuil de pauvreté défini par le Gouvernement et le plan national de développement visait à réduire ce pourcentage de moitié d'ici à 2015. Les revenus présentaient des écarts importants et le classement du pays selon l'indicateur du développement humain du PNUD n'était pas très brillant. Le taux d'accroissement de la population restait élevé, la population doublant tous les 29 ans, et les indicateurs de santé, tels que le taux de mortalité maternelle et les taux de mortalité des nourrissons et des moins de 5 ans, étaient inquiétants. Le Népal enregistrait les taux de mortalité infantile les plus élevés de l'Asie du Sud et peu de femmes avaient accès aux soins prénatals. Les taux d'inscription dans l'enseignement primaire s'amélioraient mais restaient faibles en comparaison des autres pays et on constatait de grandes différences dans la scolarisation des filles et des garçons. Ce n'était d'ailleurs pas le seul domaine où les femmes continuaient d'être désavantagées.

178. Le représentant de l'UNICEF a expliqué comment le Plan-cadre des Nations Unies pouvait aider le pays à passer du stade de l'analyse à celui de l'action en s'aidant de deux exemples. Dans le premier cas, il a pris pour point de départ un constat relatif à la scolarisation des filles : le taux de scolarisation net des filles dans l'enseignement primaire était inférieur de 19 points de pourcentage à celui des garçons. L'analyse de la situation avait permis de constater, d'une part, que les programmes actuels ne contribuaient pas à réduire cet écart et, d'autre part, qu'il y avait lieu d'augmenter le pourcentage d'enseignantes et d'améliorer la qualité de l'éducation donnée aux filles. Grâce au Plan-cadre, il existait actuellement un programme commun axé sur ces objectifs. Dans le second cas, l'évaluation des données avait permis de constater que les données relatives au marché du travail étaient insuffisantes en ce qui concernait la répartition par sexe, le travail des enfants et le secteur informel. De toute évidence, les politiques du Gouvernement en matière d'emploi laissaient donc de côté certains problèmes graves du pays. C'est pourquoi le Plan-cadre avait prévu un appui commun à la réalisation d'un système d'information sur le marché du travail et d'une enquête sur la main-d'oeuvre.

179. Le Représentant et Directeur de pays du PAM a évoqué les initiatives communes lancées par les organismes des Nations Unies au Népal. Les activités étaient pour la plupart regroupées dans les régions les plus démunies du pays et un certain nombre de projets communs étaient entrepris en coopération dans plusieurs districts de l'ouest du pays, où on enregistrait des déficits alimentaires. Dans le cadre de l'Initiative Achham, mise en place dans un district de l'ouest du pays, l'UNICEF, l'OMS, le FNUAP, le PAM, le PNUD et l'UNESCO travaillent ensemble à des projets portant sur les domaines suivants : autonomisation des femmes; survie, croissance et développement de l'enfant; lutte contre le VIH/sida; conduite des affaires publiques; création de revenus et d'emplois; amélioration de la condition sociale et économique des gens de caste inférieure et des populations opprimées. En outre, plusieurs institutions unissaient leurs efforts dans le cadre d'une initiative commune de lutte contre le trafic de femmes et de filles.

180. Le Représentant permanent du Royaume népalais a déclaré que le fait que son pays ait été choisi pour faire l'objet d'une présentation spéciale à la réunion conjointe des Conseils d'administration témoignait de la confiance mutuelle et du partenariat fructueux qui existaient entre le Gouvernement népalais et les organismes des Nations Unies. Ceux-ci étant traditionnellement les partenaires les plus proches et les plus fidèles du pays, le Gouvernement souhaitait coopérer davantage avec eux. Il était disposé à accepter tout modèle susceptible d'accélérer le développement, ce qui était le cas du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Néanmoins, le Népal ne pouvait se permettre de tenter des expériences qui n'avaient pas des chances raisonnables d'aboutir et sa marge d'erreur était très étroite. Le Représentant permanent a souligné que, si l'exigence de compatibilité était essentielle aussi bien pour les interventions des bailleurs de fonds que pour les secteurs qu'elles concernaient, la nécessité de multiplier les outils de planification en fonction du nombre de bailleurs de fonds risquait de poser de graves problèmes à un pays aussi vulnérable que le Népal.

181. Les délégations ont pris acte avec satisfaction de la communication de l'équipe des Nations Unies au Népal, ainsi que des déclarations du Vice-Président de la Commission nationale de planification et du Représentant permanent. Plusieurs délégations ont insisté sur l'importance du bilan commun de pays, soulignant qu'il devait constituer l'une des pièces maîtresses de l'action des Nations Unies en faveur du développement. Elles espéraient que, dans le cadre du bilan commun de pays, on accorderait une plus grande attention au débat relatif à l'examen triennal des orientations du Conseil économique et social ainsi qu'aux débats de fond sur les indicateurs et le renforcement des capacités de la Commission de statistique. La communication de l'équipe des Nations Unies et celle du Président du Groupe de travail sur les indicateurs du bilan commun de pays du Groupe des Nations Unies pour le développement avaient permis de mesurer la contribution éventuelle du bilan commun de pays à la mise en place de capacités. Elles avaient également montré que les indicateurs revêtaient une importance cruciale du fait qu'ils pouvaient aider les pays à réaliser leurs objectifs de développement régional et orienter l'assistance apportée par les Nations Unies.

182. Plusieurs délégations se sont félicitées de la priorité donnée par le bilan commun de pays aux indicateurs élaborés sur le plan national. Une délégation a fait remarquer qu'il convenait d'accorder plus d'attention aux indicateurs régionaux. Il y avait lieu d'étudier de plus près la validité des différents indicateurs, un indicateur global unique ne pouvant s'appliquer à tous les pays. Tout en restant sous le contrôle

des gouvernements, les bilans communs de pays devaient se fonder sur des consultations menées avec tous les membres du système des Nations Unies et, dans la mesure du possible, avec des organisations de la société civile, le secteur privé ainsi que des donateurs bilatéraux. Il convenait d'instaurer plus de cohérence entre les procédés de collecte et la demande de données dans les pays en développement. On espérait que les analyses conjointes de situation permettraient de réduire le nombre d'études demandées aux bailleurs de fonds et au Gouvernement.

183. Une délégation a souligné qu'il fallait absolument rappeler que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devaient tenir fidèlement compte des objectifs des pays concernés et que les gouvernements avaient un rôle prépondérant à jouer dans leur élaboration. L'examen de la validité technique des indicateurs de suivi des objectifs établis lors des grandes conférences était du ressort de la Commission de statistique des Nations Unies, organe intergouvernemental. Par exemple, en matière de conduite des affaires publiques, il n'existait ni objectif convenu sur le plan international ni procédure de suivi de l'exécution. Tous les indicateurs devaient être établis dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies. En outre, les accords issus des conférences mondiales s'appliquaient à tous les pays, et pas seulement aux pays en développement.

184. Une délégation a évoqué les évaluations faites par son gouvernement concernant l'exécution du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans deux pays. Elle a fait état des progrès accomplis sur le plan du travail d'équipe et estimé que la collaboration qui s'était instaurée dans le cadre de l'élaboration du bilan commun de pays s'était traduite par une amélioration des programmes d'aide au développement. Il convenait de rappeler que le bilan commun de pays était un processus et qu'il était appelé à évoluer et à s'améliorer. Une autre délégation a déclaré qu'il devenait extrêmement difficile de convaincre les contribuables de l'utilité de l'aide publique au développement. On pouvait tirer parti du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour prouver au public que l'argent des bailleurs de fonds n'était pas gaspillé. Il fallait surtout veiller à en faire non de lourdes machines administratives mais des mécanismes souples capables de répondre aux besoins des différents pays en développement. La même délégation a demandé que les interventions des donateurs bilatéraux soient mieux coordonnées.

185. Dans sa réponse, le Vice-Président de la Commission nationale de planification a expliqué que la mise en place de capacités avait une importance prépondérante dans les concepts du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies. Au Népal, le processus du bilan commun avait donné d'excellents résultats, la participation du Gouvernement ayant été prévue dès la première consultation relative à l'élaboration des indicateurs. La participation du Gouvernement à ce stade était indispensable pour qu'il prenne toute la mesure de son rôle de principal responsable. Mais le processus avait également permis de constater que l'infrastructure de l'information nationale présentait de graves insuffisances. Les organismes des Nations Unies s'employaient à accroître les moyens du Bureau central de la statistique en matière de production et de diffusion des données.

186. Le représentant résident du PNUD a fait savoir que des donateurs bilatéraux faisaient partie des groupes thématiques et participaient aux consultations. Les problèmes auxquels il fallait s'attaquer étaient notamment l'insuffisance des données et

la nécessité d'équiper les institutions nationales afin qu'elles puissent remédier à cette situation. Le Président du groupe de travail a déclaré que, malgré les progrès importants accomplis dans l'exécution du bilan commun de pays, le processus en était à ses débuts. Il fallait encore constamment le revoir et le mettre au point, en particulier pour inciter les gouvernements à y participer et à en prendre le contrôle. Renforcer les capacités était indispensable, surtout sur le plan des données sexospécifiques où elles étaient souvent rudimentaires. C'était un domaine où les organismes des Nations Unies étaient particulièrement actifs. L'intervenant a admis que l'on manquait d'indicateurs relatifs à la conduite des affaires publiques. Il a également reconnu que le bilan commun de pays était un outil à l'usage des pays en développement. Toutefois, les organismes de suivi des traités internationaux surveillaient l'exercice des droits civils et politiques aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement.

187. M. Gert Rosenthal (Guatemala), Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, a présidé la troisième partie de la réunion conjointe. Il a accueilli à la tribune la Directrice générale de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP, l'Administrateur du PNUD et le Sous-Directeur exécutif du PAM.

188. Le Président du Conseil a suggéré que les délégations se démarquent de considérations strictement nationales et donnent au débat une dimension plus générale. Une délégation a souhaité savoir quelle serait la prochaine étape pour ce qui était de l'intégration des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dans les procédures de programmation. Elle a également demandé des précisions quant à l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme. Appelant l'attention sur les objectifs arrêtés au Sommet du Millénaire, l'Administrateur du PNUD a estimé qu'ils imprimaient un nouvel élan au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et incitaient tous les pays à nouer des alliances mondiales et nationales. Cela permettrait aux équipes de pays de faire cadrer leur action avec les objectifs du Sommet, ce qui engendrerait une coopération plus efficace entre tous les partenaires et faciliterait la programmation. L'Administrateur a souligné que l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme n'était pas due à des contraintes extérieures mais était plutôt l'occasion de mobiliser les partenaires dans les différents pays en vue de progresser sur une voie unanimement acceptée. La Directrice exécutive du FNUAP a fait observer que cette approche donnait aux gouvernements les moyens de respecter les obligations qui leur incombait au titre des traités.

189. La Directrice générale de l'UNICEF a déclaré qu'un certain nombre de pays, comme le Cambodge, la Colombie et le Mozambique, s'étaient engagés en faveur d'une démarche fondée sur le respect des droits. Elle a souligné que les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement devaient être dirigés par les pouvoirs publics avec la participation de tous les partenaires, y compris les organisations non gouvernementales. Elle a constaté que la maîtrise des projets était de plus en plus confiée aux gouvernements et que les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement s'articulaient désormais sur les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les cadres de développement intégré. Elle a dit qu'il avait suffi de peu de temps pour que les conseils d'administration cessent de s'interroger sur les orientations à suivre au titre des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, objet des délibérations des premières réunions conjointes, et commencent à examiner les premières réalisations. Soucieuses

d'éviter des lourdeurs administratives, la Directrice générale de l'UNICEF et la Directrice exécutive du FNUAP ont précisé que les analyses de situation effectuées par les organismes des Nations Unies n'avaient plus lieu d'être et dans certains cas avaient déjà été remplacées par les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

190. Plusieurs délégations ont remercié l'équipe de pays du Népal de son excellent exposé et se sont félicitées de la forme et de la teneur de la coopération des Nations Unies dans ce pays. Une délégation a demandé comment d'autres équipes de pays pouvaient transposer les enseignements tirés d'une expérience fructueuse, cas du Népal, et quelles impulsions pouvaient être données au niveau central. Une autre délégation a souhaité savoir par quels moyens on pouvait étoffer et diffuser plus largement l'information disponible et de quelle façon on pouvait associer plus étroitement les institutions de Bretton Woods aux travaux du système des Nations Unies. Une délégation a demandé des précisions sur le lien existant entre les données servant à l'établissement des rapports nationaux sur le développement humain et celles utilisées dans les bilans communs de pays.

191. L'Administrateur du PNUD a déclaré que tout était mis en œuvre pour faire connaître les pratiques optimales au moyen d'activités de formation conjointes; par ailleurs, lorsqu'il semblait que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement ne progressaient pas dans les délais, le Groupe des Nations Unies pour le développement dépêchait des missions chargées d'évaluer la situation et d'aider les équipes de pays. S'agissant de la diffusion de l'information, l'Administrateur a appelé l'attention des membres du Conseil sur les nouveaux sites Internet : RCNet (réseau des coordonnateurs résidents des Nations Unies) et DevLink (appui aux équipes de pays des Nations Unies). Il a par ailleurs précisé que les rapports nationaux sur le développement humain s'inspiraient fortement des bilans communs de pays et signalé que les organismes des Nations Unies coopéraient avec les institutions de Bretton Woods en participant aux activités prévues par les documents stratégiques de lutte contre la pauvreté et les cadres de développement intégré. Il a souligné que l'important était de donner la maîtrise des projets aux pays.

192. Une délégation a constaté que la collecte de données dans les pays en développement était généralement insuffisante et fait valoir qu'il importait de renforcer les capacités dans ce domaine. Une autre a dit que les indicateurs des bilans communs de pays devaient être diversifiés et modulables, selon la situation du pays. Une autre délégation a demandé des précisions quant au rôle des commissions régionales. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu que les commissions régionales avaient reçu des instructions et que la collaboration s'améliorait et s'intensifiait. La Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que son organisation avait aidé les commissions régionales à réunir des données et que la coopération donnait déjà de bons résultats dans ce domaine.

193. Le Sous-Directeur exécutif du PAM a rappelé que par le passé le système des Nations Unies avait été amené à changer de cap. Les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement semblaient être l'outil de choix pour mieux comprendre l'évolution suivie, y compris les conférences internationales des années 90. Il a déclaré que la volonté de coopérer existait et que nombre d'équipes de pays étaient hautement compétentes. Il a cependant fait observer que chacun des organismes avait une mission distincte et nécessaire.

194. Le Président du Conseil a résumé les débats en disant qu'il y avait eu des progrès notables s'agissant des séries d'indicateurs. Il a souligné qu'il importait de donner la maîtrise des projets aux pays et que les cadres d'action devaient être adaptés à la situation locale.

Déclaration de la Directrice générale de l'UNICEF sur la sécurité du personnel

195. La Directrice générale de l'UNICEF a fait une déclaration, au nom du Groupe des Nations Unies pour le développement, sur les préoccupations soulevées par la sécurité du personnel. Elle a insisté sur le fait qu'il s'agissait d'une question de la plus haute importance pour le système tout entier. Ces dernières années, les risques s'étaient considérablement accrus, en relation directe avec la propagation des conflits armés et de l'instabilité. La Directrice générale a dit que pour mieux protéger le personnel en poste dans les différents pays il fallait trouver de toute urgence des ressources supplémentaires. Seuls les gouvernements pouvaient susciter la mobilisation politique nécessaire, rassembler les ressources supplémentaires requises et prendre des mesures pour ne plus laisser impunis ceux qui s'en prenaient au personnel des Nations Unies.

196. La Directrice générale a rappelé que le Secrétaire général avait fait un ensemble de propositions concernant des normes minimales de sécurité et avait demandé que 5 millions de dollars supplémentaires soient versés à un fonds d'affectation spéciale. Elle a fait état de retards dans le versement des contributions et exhorté les membres des conseils d'administration à verser des contributions au fonds aux fins de protéger le personnel des Nations Unies.

197. En clôturant la réunion, le Président du Conseil a remercié les membres du groupe de discussion, les chefs de secrétariat des organismes et ses collègues des conseils d'administration. Il a dit que la réunion présentait une utilité certaine pour les organisations représentées, sans pour autant empiéter sur les responsabilités respectives de ces dernières. Il a précisé que, à la demande du Conseil économique et social, le rapport sur les travaux de la réunion conjointe serait transmis à celui-ci par les trois bureaux des conseils d'administration.

Annexe I

Contributions des gouvernements aux ressources ordinaires pour les exercices 1999 à 2001 et montants indicatifs des contributions pour 2002 et 2003

Contributions annoncées ou acquittées au 28 mars 2001

(Montants exprimés en milliers d'unités de la monnaie dans laquelle l'annonce
a été faite et leur équivalent en milliers de dollars des États-Unis)

(Le tableau ci-après montre les montants fermes et les montants indicatifs communiqués par les États Membres. Un certain nombre de pays qui ne sont pas encore en mesure d'annoncer leur contribution ont laissé entendre que celle-ci atteindrait le niveau actuel ou serait en hausse par rapport à celui-ci.)

Pays	1999 Montant effectif		2000 Montant effectif ^a		2001 Montant annoncé		2002 Montant indicatif		2003 Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Afghanistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	202,7	33,5	200,0	31,6 ^h	200,0	26,3 ^s	-	-	-	-
Albanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	20,0	20,0	25,0	25,0 ^m	20,0	20,0 ^r	20,0	20,0 ^{i,r}	-	-
Allemagne	10 700,0	5 921,1	8 500,0	4 206,4 ^h	8 500,0	4 043,9 ^s	-	-	-	-
Andorre	12,6	12,6	13,3	13,3 ^m	-	-	-	-	-	-
Angola	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Antigua-et-Barbuda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arabie saoudite	1 000,0	1 000,0	1 000,0	1 000,0 ^g	-	-	-	-	-	-
Argentine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Arménie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Australie	4 590,0	2 809,1	4 672,0	3 033,8 ^h	4,800,0	2 666,7 ^s	-	-	-	-
Autriche	20 000,0	1 556,0 ^m	15 000,0	1 011,4 ^m	15 000,0	1 014,3 ^{i,s}	-	-	-	-
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bahamas	-	-	1,0	1,0 ^{n,m}	-	-	-	-	-	-
Bahreïn	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bangladesh	32,0	32,0	32,0	32,0 ^g	34,5	34,5 ^r	34,5	34,5 ^{s,o}	-	-
Barbade	-	-	-	- ^b	-	-	-	-	-	-
Bélarus	-	-	5,0	5,0 ^m	5,0	5,0 ^r	-	-	-	-
Belgique	80 000,0	1 996,6	127 000,0	2 776,5 ^{n,q}	90 000,0	2 076,3 ^s	100 000,0	2 306,6 ^{s,o}	100 000,0	2 306,6 ^{s,o}
Belize	50,0	50,5 ^m	37,8	37,8 ^m	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Bénin	4,0	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Bhoutan	-	-	21,0	21,0 ^{e,m}	12,1	12,1 ^r	12,1	12,1 ^{i,r}	-	-
Bolivie	70,0	70,0	10,0	10,0 ^h	-	-	-	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Botswana	-	-	26,0	5,7 ^{n,m}	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Brunéi Darussalam	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Bulgarie	250,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Burkina Faso	0,1	0,1	7,2	7,2 ^m	1,4	1,4	-	-	-	-
Burundi	-	-	1 000,0	1,3 ^m	-	-	-	-	-	-
Cambodge	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Canada	13 500,0	8 940,4	13 500,0	9 081,1 ^m	13 500,0	8 940,4 ^{i,j}	-	-	-	-
Cap-Vert	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chili	70,0	70,0 ^b	70,0	70,0 ^{b,g}	70,0	70,0 ^r	70,0	70,0 ^{i,r}	-	-
Chine	1 100,0	1 100,0	1 137,1	1 137,1 ^{b,g,h}	1 150,0	1 150,0 ^{b,r}	1 150,0	1 150,0 ^{i,r}	-	-
Chypre	-	-	1,3	1,3 ^{g,q}	1,5	1,5 ^r	-	-	-	-
Colombie	450,0	450,0	450,0	450,0 ^{g,h}	450,0	450,0 ^r	450,0	450,0 ^{i,r}	-	-
Comores	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	5,0	5,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	-	-	50,0	50,0 ^{b,e,h}	25,0	25,0 ^s	-	-	-	-
Danemark	190 000,0	26 223,0	190 000,0	22 951,9 ^h	190 000,0	23 660,7 ^s	190 000,0	23 661,3 ^{i,s}	190 000,0	23 661,3 ^{i,s}
Djibouti	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Dominique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	-0,6	-0,6	130,0	34,7 ^g	130,0	34,8 ^r	130,0	34,8 ^{i,r}	-	-
El Salvador	-	-	26,0	26,0 ^{e,m}	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis	100,0	100,0	100,0	100,0 ^g	100,0	100,0 ^r	100,0	100,0 ^{i,r}	-	-
Équateur	-	-	-	-	22,3	22,3 ^m	-	-	-	-
Érythrée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	275 000,0	1 719,6 ^d	295 000,0	1 495,6 ⁿ	295 000,0	1 649,7 ^s	-	-	-	-
Estonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
États-Unis d'Amérique	105 000,0	105 000,0	109 582,0	109 582,0 ^h	110 000,0	110 000,0 ^s	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Éthiopie	49,3	49,3	36,9	36,9 ^m	-	-	-	-	-	-
Ex-République yougoslave de Macédoine	-	-	5,0	5,0 ^m	2,0	2,0 ^s	-	-	-	-
Fédération de Russie	500,0	500,0	500,0	500,0 ^{f,g,h}	500,0	500,0 ^{f,r}	500,0	500,0 ^{i,r}	500,0	500,0 ^{i,r}
Fidji	4,8	2,5	5,1	2,3 ^h	-	-	-	-	-	-
Finlande	64 000,0	11 271,7	70 000,0	11 158,4 ^{m,q}	70 000,0	10 954,8 ⁱ	-	-	-	-
France	49 000,0	7 704,0 ^c	48 000,0	6 782,6 ^m	49 200,0	6 979,1 ^s	-	-	-	-
Gabon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gambie	-	-	4,7	4,7 ^m	5,0	5,0 ^s	-	-	-	-
Géorgie	-	-	-	-	1,0	1,0 ^s	-	-	-	-
Ghana	5,0	5,0	5,0	5,0 ^g	10,0	10,0 ^s	10,0	10,0 ^{s,o}	10,0	10,0 ^{s,o}
Grèce	230,0	230,0 ^f	230,0	230,0 ^h	265,0	265,0 ^s	-	-	-	-
Grenade	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guatemala	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée équatoriale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guyana	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Haïti	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Honduras	22,2	22,2	24,9	24,9 ⁿ	-	-	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Marshall	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Salomon	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Îles Vierges britanniques	38,4	38,4	-	-	1,5	1,5 ^{e,m}	-	-	-	-
Inde	31 000,0	718,3	43 750,0	959,7 ^{g,q}	38 700,0	833,7 ^{f,r}	-	-	-	-
Indonésie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Iran (République islamique d')	-	-	100,0	100,0 ^e	53,5	53,5 ^s	-	-	-	-
Iraq	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 475,5	1 989,3 ^l	2 000,0	2 347,1 ^{n,m}	3 000,0	3 544,4 ^s	4 350,0	5 139,4	6 300,0	7 443,3
Islande	8 858,6	131,8	9 487,2	109,0 ^{h,l}	9 500,0	112,0 ^s	-	-	-	-
Israël	55,0	55,0	60,0	60,0 ^m	60,0	60,0 ^s	-	-	-	-
Italie	14 000 000,0	7 563,5	20 000 000,0	9 524,2 ^{n,q}	22 000 000,0	10 572,3 ^s	-	-	-	-
Jamahiriya arabe libyenne	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Jamaïque	-	-	60,0	60,0 ^{b,g}	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Japon	25 215,0	25 298,9	25 596,0	25 596,0 ^h	25 600,0	25 600,0 ⁱ	-	-	-	-
Jordanie	-	-	20,0	28,2 ^e	-	-	-	-	-	-
Kazakhstan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kirghizistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Kiribati	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Koweït	200,0	200,0 ⁱ	200,0	200,0 ^g	200,0	200,0 ^r	200,0	200,0 ^{i,r}	-	-
Lesotho	23,6	4,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Libéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Liechtenstein	7,0	5,0	7,0	4,3 ^g	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Luxembourg	16 000,0	426,2	18 000,0	417,8 ⁿ	20 000,0	461,3 ^{f,s}	20 000,0	461,3 ^{i,s}	20 000,0	461,3 ^{i,s}
Madagascar	-	-	-	-	5,0	5,0 ^s	-	-	-	-
Malaisie	84,0	84,0	84,0	84,0 ^{g,f}	84,0	84,0 ^r	84,0	84,0 ^{i,r}	-	-
Malawi	60,0	1,3	60,0	0,8 ^{g,i}	120,0	1,5 ^s	-	-	-	-
Maldives	88,6	7,5	7,6	7,6 ^g	7,5	7,5 ^r	7,5	7,5 ^{i,r}	-	-
Mali	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Malte	-	-	3,3	3,3 ^m	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	1 506,0	145,7 ^b	-	- ^b	-	-	-	-
Maurice	-	-	360,0	14,3 ^e	9,0	9,0 ^s	-	-	-	-
Mauritanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mexique	200,0	200,0	200,0	200,0 ^{b,g}	200,0	200,0 ^{i,r}	200,0	200,0 ^{i,r}	-	-
Micronésie (États fédérés de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Monaco	86,3	14,1	14,0	14,0 ^{g,k}	16,0	16,0 ^{f,r}	16,0	16,0 ^{i,r}	-	-
Mongolie	10,0	10,0	10,0	10,0 ^{g,h}	11,0	11,0 ^r	-	-	-	-
Mozambique	21,0	21,0	3,0	3,0 ^m	-	-	-	-	-	-
Myanmar	-	-	651,0	1,9 ^{b,e}	-	-	-	-	-	-
Namibie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nauru	-	-	-	-	3,0	3,0 ^s	-	-	-	-
Népal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nicaragua	-	-	7,0	7,0 ⁿ	-	-	-	-	-	-
Niger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigéria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Norvège	280 000,0	36 021,0	280 000,0	32 676,0 ^h	310 000,0	34 909,9 ^s	-	-	-	-
Nouvelle-Zélande	1 500,0	789,9	1 900,0	926,1 ^{m,n,q}	2 200,0	973,5 ^s	2 200,0	973,5 ^{i,s}	2 200,0	973,5 ^{i,s}
Oman	50,0	50,0	50,0	50,0 ^{g,i}	-	-	-	-	-	-
Ouganda	-	-	2,0	2,0 ^h	-	-	-	-	-	-
Ouzbékistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pakistan	2 750,0	60,7 ^b	50,8	50,8 ^{b,k}	-	-	-	-	-	-
Palaos	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Panama	33,6	33,6 ^e	22,7	22,7 ⁿ	8,3	8,3 ^m	-	-	-	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	5,0	5,0 ^h	-	-	-	-	-	-
Paraguay	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Pays-Bas	52 000,0	25 316,3	55 500,0	22 753,6 ^{h,q}	59 000,0	24 912,1 ^s	-	-	-	-
Pérou	-	-	-	-	10,0	10,0 ^r	10,0	10,0 ^{i,r}	-	-
Philippines	48,1	48,1 ^b	50,5	50,5 ^{b,h,f}	54,1	54,1 ^s	-	-	-	-
Pologne	155,5	46,0	208,0	46,0 ^{g,f}	56,0	56,0 ^r	56,0	56,0 ^{i,r}	-	-
Portugal	200,0	200,0	200,0	200,0 ^{h,i}	200,0	200,0 ^s	-	-	-	-
Qatar	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique du Congo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République arabe syrienne	-	-	852,0	18,5	5,1	5,1 ^r	-	-	-	-
République centrafricaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République de Corée	1 200,0	1 200,0	1 300,0	1 300,0 ^{m,n}	1 300,0	1 300,0 ^{i,r}	-	-	-	-
République de Moldova	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République démocratique populaire de Corée	0,1	0,1	-	- ^b	65,0	30,4 ^s	-	-	-	-
République démocratique populaire lao	5,0	5,0	5,0	5,0 ^g	5,4	5,4 ^r	5,0	5,0 ^{i,r}	-	-
République dominicaine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
République tchèque	5 000,0	145,4	5 000,0	126,2 ^g	5 000,0	132,6 ^r	5 000,0	132,6 ^{i,r}	-	-
République-Unie de Tanzanie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Roumanie	85 276,4	4,7	210 000,0	9,9 ^{g,h}	300 000,0	11,7 ^{i,s}	320 000,0	12,5 ^{i,s}	350 000,0	13,7 ^{i,s}
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	13 000,0	21 015,5	17 000,0	26 666,6 ^{h,q}	17 000,0	25 000,0 ^s	17 000,0	25 000,0 ^{o,s}	17 000,0	25 000,0 ^{o,s}
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^f		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Saint-Kitts-et-Nevis	2,7	2,7	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Marin	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Siège	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Vincent-et-les Grenadines	-	-	2,2	2,2 ^e	-	-	-	-	-	-
Samoa	1,0	1,0	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sao Tomé-et-Principe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sénégal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seychelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Singapour	50,0	50,0	50,0	50,0 ^g	50,0	50,0 ^r	50,0	50,0 ^{i,r}	-	-
Slovaquie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Slovénie	347,0	1,9	3,7	3,7 ^h	10,0	10,0 ^s	-	-	-	-
Somalie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Soudan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sri Lanka	15,5	15,5	15,5	15,5 ^b	-	-	-	-	-	-
Suède	265 000,0	32 932,5	290 000,0	31 156,9 ^{h,q}	297 000,0	31 098,9	-	-	-	-
Suisse	17 000,0	11 190,7	17 000,0	10 303,0 ^h	17 000,0	10 365,9 ^{i,s}	17 000,0	10 365,9 ^{i,s}	17 000,0	10 365,9 ^{i,s}
Suriname	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaziland	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tadjikistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Tchad	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Thaïlande	2 080,5	210,6 ^{b,k}	104,9	104,9 ^{b,g,k}	-	- ^j	-	-	-	-
Togo	-	-	3,5	3,5	-	-	-	-	-	-
Tonga	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	1,6	1,6	1,6	1,6 ^{m,n}	-	-	-	-	-	-
Tunisie	40,5	34,8	37,0	34,8 ^{g,h}	37,0	26,3 ^r	37,0	26,3 ^{i,r}	37,0	26,3 ^{i,r}
Turkménistan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	120,0	120,0	120,0	120,0 ^{g,h}	120,0	120,0 ^r	120,0	120,0 ^{i,r}	-	-
Tuvalu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Uruguay	30,0	30,0 ^e	-	-	-	-	-	-	-	-
Vanuatu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Venezuela	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Pays	1999		2000		2001		2002		2003	
	Montant effectif		Montant effectif ^a		Montant annoncé		Montant indicatif		Montant indicatif	
	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.	Monnaie locale	Dollars É.-U.
Viet Nam	-	-	13,7	13,7 ^g	-	-	-	-	-	-
Yémen	16,7	16,7	18,4	18,4 ^{g,h}	16,7	16,7 ^r	16,7	16,7 ^{i,r}	-	-
Yougoslavie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zimbabwe	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montant total des contributions		343 207,7		342 583,4		345 794,4		71 225,9		70 761,8
Contributions au titre des coûts locaux		110,3		323,5		63,0				
Ajustements par rapport aux exercices antérieurs		1 213,5		(27,7)						
Montant total des contributions des gouvernements*		344 531,5		342 879,2		345 857,4		71 225,9		70 761,8

* Le total ne tient pas compte des contributions provenant des organismes intergouvernementaux, soit 405 100 dollars en 1999 et 271 200 dollars en 2000.

^a Les montants indiqués sont provisoires et sont susceptibles d'être modifiés.

^b Le montant indiqué s'entend hors contributions au titre des dépenses locales.

^c Contribution supplémentaire au titre de 1998 (1 million de francs français équivalant à 177 870 dollars des États-Unis), comptabilisée en 1999 au titre des recettes de 1999.

^d Contribution supplémentaire de 15 millions de pesetas espagnoles annoncée pour 1999 et reçue le 6 janvier 2000.

^e Y compris des fonds reçus au titre de contributions pour des exercices antérieurs.

^f Sous réserve d'approbation par le Parlement.

^g Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions de 1999.

^h Contribution annoncée postérieurement à la Conférence d'annonce de contributions de 1999 ou confirmée pendant la première session du Conseil d'administration de l'UNICEF en 2000.

ⁱ Annonce provisoire ou annonce officielle non reçue.

^j Annonce devant être faite pendant l'année fiscale.

^k Montant comprenant des contributions annoncées ou acquittées dans les deux monnaies.

^l Montant en monnaie locale ajusté en fonction du taux de change des Nations Unies à la date de réception du paiement.

^m Contribution non annoncée. Équivaut à des versements échelonnés ou à une somme globale.

ⁿ Contribution annoncée après la session du Conseil d'administration de 2000.

^o Montant ferme.

^p Montant reçu en 1999 pour 2000.

^q Contribution annoncée ou acquittée en complément du montant initial.

^r Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions des Nations Unies en novembre 2000.

^s Contribution annoncée pendant la Conférence d'annonce de contributions de l'UNICEF, à la session du Conseil d'administration de janvier 2001.

Annexe II

Décisions adoptées par le Conseil d'administration

2001/1

Élection des membres du Bureau du Conseil d'administration pour 2001

Le Conseil d'administration

Décide d'élire les membres ci-après au Bureau du Conseil d'administration pour 2001 :

Président : S. E. M. Movses Abelian (Arménie)

Vice-Présidents : S. E. M. Andrés Franco (Colombie)
Mme Jacqueline de Lacy (Australie)
M. Paul Goa Zoumanigui (Guinée)
S. E. M. Aloumkèo Kittikhoun (République démocratique populaire lao)

2001/2

Élection des représentants du Conseil d'administration au Comité mixte pour l'exercice biennal 2001-2002

Le Conseil d'administration

1. *Décide* d'élire représentant et suppléant au Comité OMS/UNICEF/FNUAP de coordination des questions sanitaires pour l'exercice biennal 2001-2002 (1er janvier 2001-31 décembre 2001) :

Pour le Groupe des États d'Asie : S. E. M. Mohamed Al-Sindi (Yémen) représentant et M. Walid Ethary (Yémen) suppléant;

2. *Décide* d'élire le représentant suivant au Comité mixte UNESCO/UNICEF sur l'éducation pour l'exercice biennal 2001-2002 (1er janvier 2001-31 décembre 2002) :

Pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, M. Kaviraj Appadu (Suède) représentant;

3. *Décide* que les candidats devant être proposés par les groupes régionaux qui n'ont pas encore présenté leur candidature aux comités mixtes seront considérés élus dès que le secrétariat aura reçu une lettre du Président de leur groupe régional confirmant leur candidature.

Première session ordinaire
22 janvier 2001

2001/3

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2001/4 (Part I)];
2. *Prie* le secrétariat de le transmettre, avec un résumé des observations formulées au cours des débats, au Conseil économique et social pour examen lors de sa session de fond de 2001.

Première session ordinaire
22 janvier 2001

2001/4

Activités du Corps commun d'inspection

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Rapport du Directeur général : rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2001/4 (Part I)];
2. *Exprime sa gratitude* au Corps commun d'inspection (CCI) pour ses rapports traitant de questions ayant trait à la gestion et au fonctionnement de l'UNICEF;
3. *Prend acte* des conclusions et recommandations contenues dans ces rapports et des observations formulées à ce sujet par la Directrice générale;
4. *Prie* la Directrice générale de lui soumettre, à sa première session ordinaire, les rapports du Corps commun d'inspection au titre du point de l'ordre du jour relatif à la première partie du rapport du Directeur général, avec un bref résumé et, le cas échéant, les recommandations concernant les mesures à prendre par le Conseil;
5. *Prie également* la Directrice générale de l'informer des mesures prises pour donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection.

Première session ordinaire
22 janvier 2001

2001/5

Programme de travail et révision de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2001

A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne 2001

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1er janvier au 31 décembre 2001, un budget de dépenses d'un montant de 87,7 millions de dollars, réparti

comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2001/AB/L.1) :

	<i>(En millions de dollars É.-U.)</i>
Commissions – bureaux extérieurs	2,0
Coût des marchandises livrées	32,0
Dépenses de commercialisation	20,2
Services d'appui	18,6
Programme de prospection de nouveaux marchés	3,4
Programme de développement de la collecte de fonds privés	7,0
Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale	0,4
Programme d'investissement des pays nordiques	4,1
Total des dépenses*	87,7

* Pour plus de détails, voir le tableau 2.

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2001/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2001, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2001

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1er janvier et le 31 décembre 2001, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 272,8 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2001/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* les modifications du tableau d'effectifs qui se traduisent par une diminution nette de quatre postes, comme cela est indiqué dans les annexes I et II du document E/ICEF/2001/AB/L.1;

2. *Proroge* le Programme de prospection de nouveaux marchés, avec une dotation de 3,4 millions de dollars pour 2001;

3. *Proroge* le Programme de développement de la collecte de fonds, avec une dotation de 7 millions de dollars pour 2001;

4. *Proroge* le Programme de mise en place de comités nationaux en Europe centrale et orientale, qui concerne neuf pays, avec un budget de 400 000 dollars pour 2001;

5. *Proroge* le Programme d'investissement des pays nordiques, qui concerne quatre pays, avec un budget de 4,1 millions de dollars pour 2001;

6. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2001, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2002, à concurrence de 32,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2001/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure dans le tableau 6 du document E/ICEF/2001/AB/L.1.

*Première session ordinaire
24 janvier 2001*

2001/6 Questions financières

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport intitulé « Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice biennal terminé le 31 décembre 1999 et rapport du Comité des commissaires aux comptes » (A/55/5/Add.2) et du rapport intitulé « Rapport au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » (E/ICEF/2001/AB/L.2);

2. *Décide* de revenir sur la question de l'assistance financière aux gouvernements à sa première session ordinaire de 2002, sur la base d'un rapport de l'UNICEF sur sa pratique actuelle et du règlement financier et des règles de gestion financière.

*Première session ordinaire
24 janvier 2001*

2001/7

Considérations concernant la création d'une réserve opérationnelle

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport de l'UNICEF intitulé « Création d'une réserve opérationnelle » (E/ICEF/2001/AB/L.3) établi suite à une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) invitant le Conseil d'administration à examiner les avantages et les inconvénients qu'il y aurait à créer une réserve opérationnelle tant pour les ressources ordinaires que pour les autres ressources (E/ICEF/1999/AB/L.10, par. 9);

2. *Prend acte également* du rapport du CCQAB (E/ICEF/2001/AB/L.4);

3. *Prend acte en outre* des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les comptes de l'UNICEF pour l'exercice biennal 1998-1999 ainsi que du rapport intérimaire de l'UNICEF sur les différentes mesures prises pour appliquer ces recommandations;

4. *Décide* qu'en matière de gestion financière, l'UNICEF devrait continuer à faire face à ses besoins de liquidité à court terme à l'aide de la trésorerie sans financer une réserve opérationnelle;

5. *Décide en outre* de garder à l'étude la question de la création d'une réserve opérationnelle et de l'examiner plus avant à sa première session ordinaire de 2003, compte tenu du rapport du CCQAB sur le budget d'appui biennal de l'UNICEF pour l'exercice 2002-2003 et du rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2000-2001.

*Première session ordinaire
24 janvier 2001*